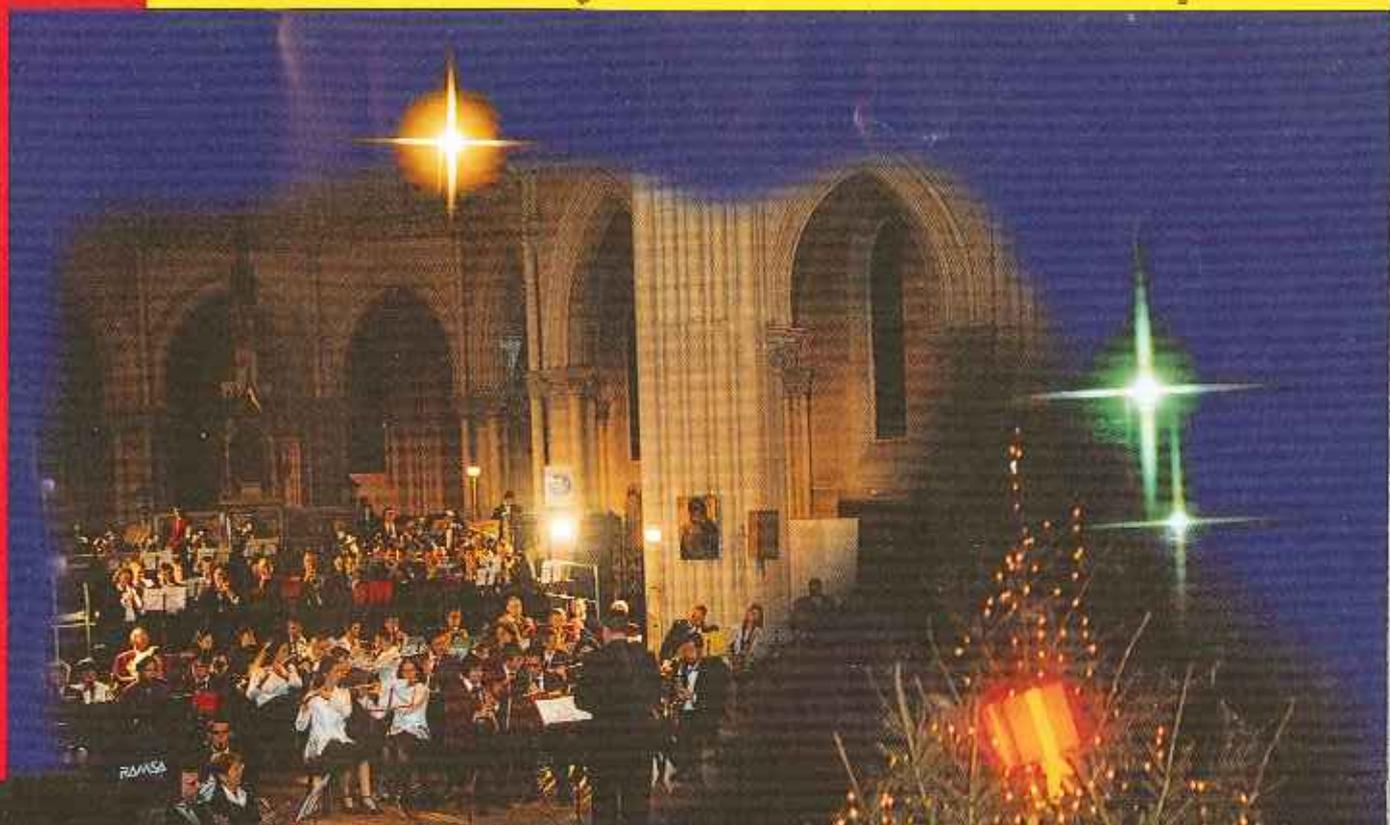


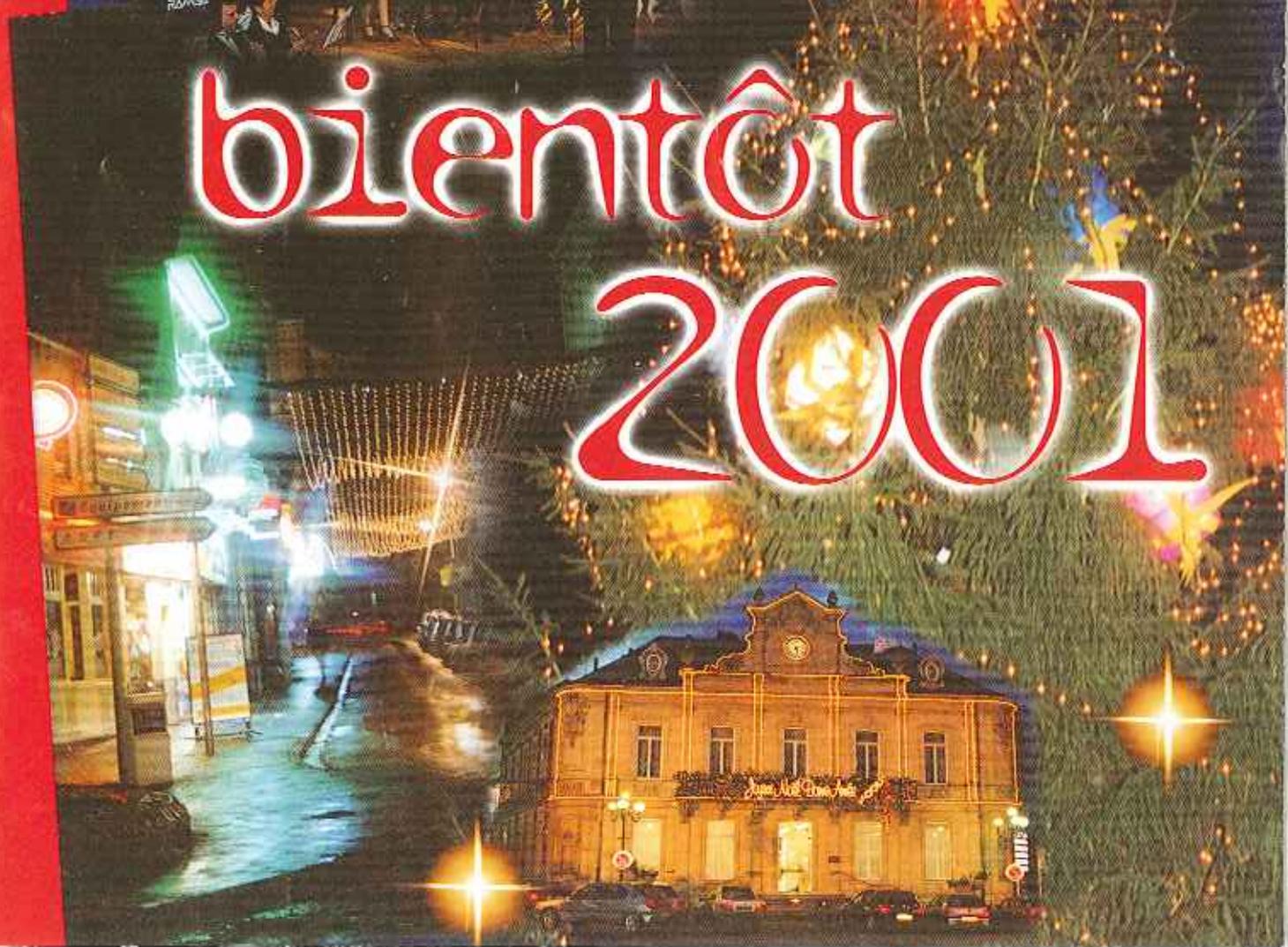
Septembre - Octobre - Novembre N° 21

Dialogue

Bulletin d'Informations Municipales



bientôt
2001



Sommaire

**Chères Caudrésiennes,
Chers Caudrésiens,**

En raison des élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars prochains, la réglementation électorale limite fortement la communication institutionnelle des élus locaux à compter du 1^{er} décembre.

Soucieux de respecter strictement cette obligation légale, je n'ai pas contrairement à l'habitude, rédigé d'éditorial.

Je souhaite à chacun, d'excellentes fêtes de fin d'année avec l'espoir que ce troisième millénaire apporte à CAUDRY et à ses habitants, santé, travail et bonheur.

Meilleurs sentiments
Le Maire,
Conseiller Général du Nord



| | page |
|-----------------------------|----------|
| Vie Locale | 2 à 5 |
| Infos pratiques | 4 à 9 |
| Vie Locale | 10 |
| Travaux | 10 à 13 |
| Vie économique | 14 |
| Vie associative | 15 |
| Vie des seniors | 16 et 17 |
| Vie culturelle | 18 |
| Vie historique | 19 |
| En bref | 20 |
| Commerce et Artisanat | 20 |
| Vie sportive | 20 à 21 |
| Point jeunes | 23 |
| Notes | 24 |
| Etat civil | 25 |



La Base de Loisirs

Né de la volonté commune des villes de CAUDRY et BEAUVOIS-en-CIS, le Syndicat Intercommunal du Val de Riot, créé en octobre 1993, s'est donné, pour vocation, l'aménagement touristique d'une zone agricole jusqu'alors réservée à la culture intensive. Ce qui s'est traduit, dans un premier temps, par la réalisation d'un étang de 6000 m². Le travail pionnier précité a connu, depuis ces cinq dernières années, grâce à l'engagement et aux convictions des élus actuels des deux communes-membres, un formidable coup d'accélérateur. Ainsi, le site d'une superficie de 12 hectares accueille depuis 1998-1999, dans un exceptionnel écrin de verdure, trois plans d'eau d'une étendue respective de 18 000, 6 000 et 600 m² où de nombreux amateurs peuvent pêcher poisson blanc, carpe, truite.

Par ailleurs, une volonté délibérée de concilier tradition et modernité s'est exprimée au travers des différentes activités ludiques proposées.

Ainsi les jeux populaires—javelot, billon, tir à l'arc avec ses 5 pas de tir et ses 130 mètres de long sont les témoins de la mémoire collective alors que, pour épouser leur temps, les adolescents peuvent s'adonner à la pratique du beach-volley et de l'escalade.

Enfin les amoureux de la nature ne sont pas oubliés. En effet, depuis quelques mois, un parc animalier, d'une superficie d'un hectare, leur permet de contempler, à loisir, animaux de ferme et cervidés.

Tous ces équipements permettent une programmation dense (promenade en poney, initiation au canoë-kayak, spectacle son et lumière, joutes nautiques, concours de pêche), et concourent à une grosse fréquentation de la base de loisirs.



La salle polyvalente : une réalisation symbolique et fonctionnelle.

Conçue par des architectes locaux —M. et M^{mes} SYMOENS, MM. BAILLOEUIL et BRACQ, la salle bénéficie d'un emplacement judicieusement choisi à la fois en surplomb de la base et à proximité des étangs.

Dès lors, le pari architectural s'est organisé autour du thème de l'eau. Le bâtiment est sensé représenter un navire venu s'échouer là. Le présence de hublots, d'un garde corps de coursive et la forme homogène de son soubassement en attestent. S'agissant des caractéristiques techniques, une surface vitrée de 747 m² donne une vue panoramique sur les plans d'eau et sur les communes de BEAUVOIS et CAUDRY.

La superficie du bâtiment (SHOB) est de 1293 m². La salle de réception d'une surface de 703 m², a une capacité d'accueil de 600 personnes et présente l'avantage d'être modulable. Ainsi elle peut se diviser en deux parties suivant

trois positions possibles d'une cloison mobile installée à cet effet, ce qui permet d'obtenir soit deux salles de 350 m² chacune, ou une salle de 217 m² et une autre de 486 m². Deux offices permettent l'utilisation indépendante des deux parties de la salle avec une capacité respective de préparation de 350 et 200 repas environ. Enfin, l'installation d'un bar vient parfaire l'équipement. Par son emplacement idéal, son dimensionnement, sa fonctionnalité, son esthétique, la salle polyvalente constitue un remarquable équipement destiné à accueillir banquets, assemblées générales, manifestations d'associations. Elle connaît déjà, en terme de réservation, un grand succès. La construction de cette salle polyvalente est l'illustration d'une volonté fortement affirmée de faire de la Base de Loisirs un équipement majeur, au niveau de l'arrondissement, destiné à promouvoir un tourisme de loisirs et de nature et à satisfaire l'exigence d'un cadre de vie et environnemental de qualité.

Une extension de la base est prévue avec acquisition de 12 hectares. Un arboretum, un jardin japonais, un espace boisé, un parcours santé de 6 km, une représentation végétale d'un motif de dentelle et enfin une liaison piétonne CAUDRY-BEAUVOIS sont autant de projets en gestation.

Inauguration de la Salle Polyvalente



Le 30 août dernier, la Salle Polyvalente de la Base de Loisirs a été inaugurée en présence de nombreux élus : Mr Gabriel AUBERT, Sous-Préfet de l'arrondissement, Mr Guy BRICOUT, Président du SIVU du Val de Riot, Mr Gérard DEVAUX, Vice-Président, les Conseillers Municipaux de Caudry et de Beauvois et les représentants du monde économique et associatif des deux communes. Correspondant à un réel besoin, cette salle est prévue pour les banquets, mais aussi pour les spectacles et les séminaires.

PORTES OUVERTES AU CENTRE DE SECOURS



Une intense activité régnait dès huit heures dans la rue Edmond Bricout en ce samedi 14 octobre 2000. En quelques minutes, la circulation a été coupée et la rue s'est remplie de véhicules de pompiers.

C'est que cette journée représentait une date importante pour le corps de sapeurs-pompiers de Caudry qui organisait la deuxième opération Portes Ouvertes de son histoire, dans le cadre de la Journée Nationale des Acteurs de la Sécurité Civile.

Après la mise en place des véhicules à l'extérieur et l'agencement des différents stands à l'intérieur des remises, l'Adjudant-chef EIFLER a procédé à la revue du personnel dans la brume matinale et a donné ses dernières instructions pour que cette journée fût une réussite, et elle le fut. La brume s'est dissipée, les cieux sont restés cléments et un pâle soleil a même égayé l'après-midi de manœuvres.

La population, fort nombreuse, a pu visiter les locaux du Centre d'Incendie et de Secours et obtenir des réponses à toutes ses questions, car si tout le monde connaît les véhicules rouges, peu connaissent à partir du moment où ils ont composé le 18 pour lancer leur appel au secours, le travail réel fourni par les sapeurs-pompiers.

Différents matériels et des mannequins habillés avec les diverses tonues du sapeur-pompier étaient exposés ainsi qu'une maquette de caserne et des véhicules miniatures de collection, tous rouges bien sûr. Des films vidéo et de nombreuses photographies d'intervention ont permis à bien des visiteurs impressionnés de découvrir la réalité du métier de sapeur-pompier. Un atelier de secourisme montrait les gestes à accomplir dans l'urgence.

À l'extérieur, les curieux étaient attirés par une énorme semi-remorque appartenant au Service Départemental

d'Incendie et de Secours du Nord, appelée le VEPAR (Véhicule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire) : c'est là que les sapeurs-pompiers peuvent s'entraîner à évoluer en milieu hostile.



Vers 11h30, Mr Guy BRICOUT, Maire de CAUDRY, Conseiller Général du Nord, a prononcé le discours d'inauguration de la journée Portes Ouvertes et s'est félicité de la présence de nombreux élus des communes environnantes, montrant par là leur attachement au corps de sapeurs-pompiers chargé d'assurer leur défense : le CIS Caudry intervient en effet sur 28 communes, d'Estourmel à Inchy et de Saint-Hilaire à Villers-Outréaux. Dans son discours, le Chef de Corps a remercié la Municipalité pour tous les efforts accomplis, destinés à rendre plus efficace encore l'action des sapeurs-pompiers : remise en état du casernement, construction de locaux annexes, achat d'un compresseur à air et d'un véhicule Renault Express pour transporter le personnel notamment.

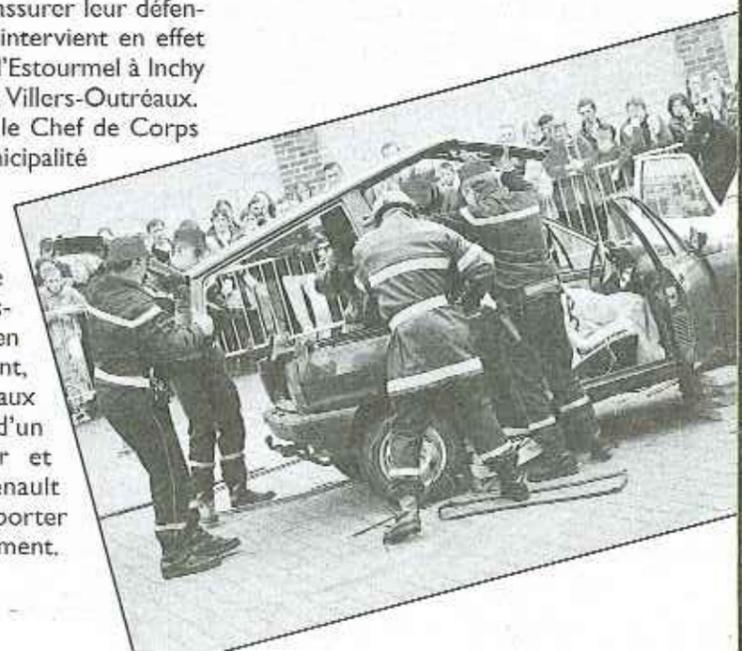
L'inauguration du Foyer «Lieutenant André BAUDOUX » a ensuite représenté un grand moment d'émotion, tant était apprécié l'homme, récemment décédé, qui, entré comme sapeur en 1947 est parti en retraite en 1985 avec le grade de sous-lieutenant et la fonction d'Adjoint au Chef de Corps.

L'après-midi, ouvert par une aubade de la Clique des sapeurs-pompiers de Quiévy, fut consacré à des manœuvres suivies par une foule nombreuse. Les jeunes sapeurs-pompiers de Villers-Outréaux, âgés de 10 à 16 ans, ont mis en œuvre deux lances à eau pour abattre des cibles puis une lance à mousse grand modèle.

Les sapeurs-pompiers stagiaires de Caudry, encadrés par quelques-uns de leurs aînés, ont ensuite procédé à une manœuvre de désincarcération, dont le thème était « Accident de la circulation avec 2 victimes dont une éjectée et une incarcérée ».

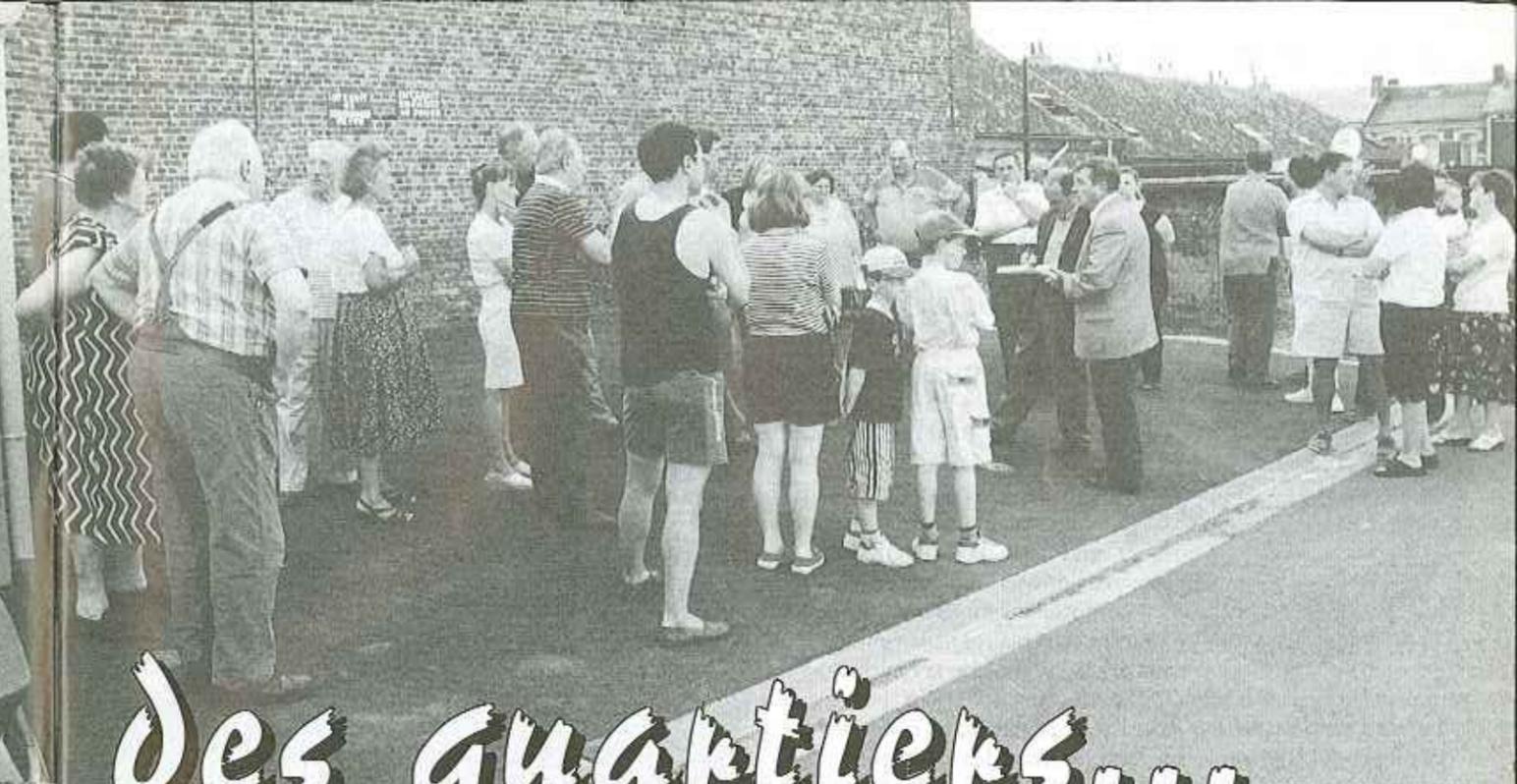
La journée s'est achevée par la manœuvre la plus spectaculaire : l'extinction d'un feu de voiture au moyen du nouveau système Propac équipant les Fourgons-Pompe-Tonne : en moins d'une minute, une voiture complètement embrasée est éteinte, sans risque de réinflammation, grâce à l'utilisation d'une mousse à bas foisonnement.

Roger EIFLER
Chef de Corps



A la rencontre

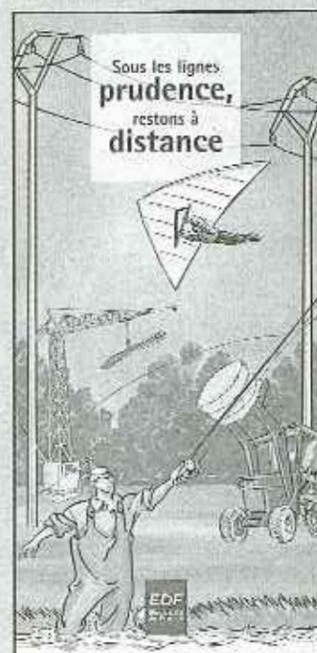
Conformément aux engagements pris, Guy BRICOUT et le Conseil Municipal ont rencontré les habitants des quartiers pour discuter des problèmes touchant leur quotidien.



Des quartiers...



Infos pratiques



Les lignes électriques, on s'en approche, on les frôle parfois, sans les voir. Il existe pourtant des règles simples à respecter : Dès lors que nous nous trouvons à proximité d'une ligne électrique, que ce soit pour notre travail ou pour nos loisirs, soyons prudents, restons à distance. Malgré toutes les précautions prises par EDF et la conformité des lignes aux normes (arrêté technique), des risques d'électrocution existent. La trop grande proximité d'une personne, d'un engin, ou encore un objet pointé en direction d'une source de courant peut provoquer un arc électrique, encore appelé amorçage. Alors surtout n'oubliez pas : **«Sous les lignes, prudence, restons à distance !»**

Pour plus de renseignements, contactez votre interlocuteur EDF GDF Services Hainaut-Cambésis habituel.

Service Aide Ménagère à domicile



L'aide ménagère à domicile a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées un travail matériel, moral et social contribuant à leur maintien à domicile. L'aide ménagère n'est plus la «Bonne» d'autrefois, elle est aussi un soutien et un réconfort dans l'environnement quotidien de la personne âgée. Elle a appris à la connaître pour mieux l'aider dans sa vie quotidienne et a acquis quelques techniques professionnelles. Elle effectue les travaux ménagers courants, que le retraité n'est plus en mesure d'effectuer lui-même : nettoyage, lavage du linge, vitres, courses, repas, aide aux démarches simples, soins sommaires à l'exclusion des soins nécessitant

la possession de diplômes, ainsi que tous travaux de bricolage et de jardinage (pelouse, tailler les haies, les arbres...) L'aide ménagère, titulaire du C.A.F.A.D. (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile) est capable :

- d'entrer en relation avec les personnes aidées, de solliciter leur accord et leur participation au cours de l'intervention.
- d'analyser les situations des demandeurs pour tenir compte de leurs difficultés.
- d'exercer les tâches courantes de la vie quotidienne et d'effectuer des démarches simples dans les services du voisinage.
- contribuer au confort et au maintien de l'hygiène corporelle, tout en restant dans les limites de leurs compétences.
- d'aider à l'accomplissement de certains gestes rendus difficiles en raison de l'âge ou du handicap.
- d'assurer une présence responsable auprès des personnes ayant des difficultés à se situer

dans l'espace et le temps.

- d'apporter une aide au maintien de l'autonomie et des liens sociaux.
- d'établir ou maintenir les liaisons indispensables avec l'entourage et d'autres intervenants professionnels.

Renseignements au C.C.A.S.
6 rue Gambetta - Tél. : 03.27.75.70.70

D'autres services et organismes peuvent intervenir en partenariat avec le C.C.A.S. :

- Service de la Téléalarme (auprès du C.C.A.S.)
- Service de restauration à domicile (en Mairie M. DELSAUX)
- SADE (Solidarité aux demandeurs d'emploi), 131, rue de la République. Travaux de bricolage et de jardinage.
- Croix Rouge, service de soins, 3 place Eugène Flévet.



Un nouveau conciliateur de Justice

Nommé conciliateur de Justice le 4 Mai 2000, M^r Robert BOMBLED a pris ses fonctions dans le canton de Clary et tiendra une permanence en Mairie de CAUDRY les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à compter de mi-janvier (hors vacances scolaires) sur rendez-vous pris à l'accueil de la Mairie au **03.27.75.70.00.**

Le rôle du conciliateur consiste à régler ou à éviter les conflits qui peuvent survenir entre des particuliers moyennant un peu de bonne volonté de la part de chacun. Les principales sources de conflits proviennent du voisinage (élagage de haies ou d'arbres, mitoyenneté, servitudes, écoulement des eaux) ainsi que des droits de la personne (achat à crédit, garanties, conditionnement, dettes, non paiement de loyers, assurances etc...). Les conciliations, entièrement gratuites facilitent le règlement amiable et rapide de différends et permettent de désengorger un peu la Justice.

Revision des listes électorales Pour l'année 2001

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions requises pour être électeur et qui ne sont pas inscrites sur une liste électorale et les électeurs qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription à la Mairie. Sont notamment concernés les jeunes gens qui auront dépassé ou atteindront l'âge de 18 ans au plus tard le 28 Février 2001. Les demandes d'inscription seront en Mairie jusqu'au 31 décembre 2000 inclus, dernier délai.

Tout changement de domicile même à l'intérieur de la commune doit être signalé à la Mairie.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

- d'une pièce d'identité

- d'un justificatif de domicile dans la commune.

Les électeurs trouveront tous les renseignements en Mairie.

Attention !

Vous ne pouvez voter lors des élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars que si vous vous êtes inscrit avant le 31/12/2000 sur les listes électorales de Caudry.

LA CROIX D'OR DU NORD

Un problème d'alcool dans votre famille ou votre entourage... L'alcoolisme est une maladie du comportement dont on peut se sortir.

Informez-vous avec le groupe entourage de la Croix d'Or !

Vous pouvez :

- Sauvegarder ou retrouver votre équilibre
- découvrir qu'il existe une solution au problème du malade de l'alcool.

Le Groupe Entourage de la Croix d'Or vous permet de ne pas rester seul, de savoir que rien n'est perdu, d'oser en parler, de démocratiser, de découvrir l'importance de continuer d'écouter, de dialoguer et d'aimer.

Permanences à Caudry

au Centre Socio-Culturel, rue de la République, de 19h à 21h,

les jeudis 13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4, 18 et 31 mai, 15 et 29 juin, 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre, 16 et 30 novembre et 14 et 28 décembre 2001.

Tél. : 03.27.99.45.89
ou 03.20.32.81.99

Groupes femmes : 03.27.96.86.81
Groupes Jeunes : 03.27.88.86.70
Groupe entourage : 03.20.85.42.13
Réseau de proximité : 03.27.34.83.94

Siège Administratif :
Tél./Fax : 03.27.89.10.00

LES AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT OPAH de CAUDRY 2000 - 2002

les aides aux propriétaires occupants

- Votre logement est compris dans le périmètre d'opération (voir ci-dessous),
- votre logement a plus de 20 ans,
- vous devez réaliser des travaux d'amélioration de votre logement,
- vous passez par une entreprise,
- selon vos ressources (est pris en compte votre revenu net imposable de l'année (N-2)), vous pouvez bénéficier de primes non remboursables de l'Etat et / ou de la Ville.

| Type ménage | Activité | Votre revenu net imposable est inférieur à : | Votre revenu net imposable est inférieur à : | Votre revenu net imposable est inférieur à : |
|----------------|---------------|--|--|---|
| 1 pers. seule | - | 33 119 F | 33 119 F et 46 365 F | 46 366 F et 66 238 F |
| 2 pers. | Conj. inactif | 39 060 F | 39 060 F et 54 683 F | 54 684 F et 78 120 F |
| 2 pers. | Conj. actif | 48 437 F | 48 437 F et 67 810 F | 67 811 F et 96 874 F |
| 3 pers. | Conj. inactif | 46 981 F | 46 981 F et 65 772 F | 65 773 F et 93 962 F |
| 3 pers. | Conj. actif | 58 252 F | 58 252 F et 81 551 F | 81 552 F et 116 504 F |
| 4 pers. | Conj. inactif | 54 893 F | 54 893 F et 76 849 F | 76 850 F et 109 786 F |
| 4 pers. | Conj. actif | 68 054 F | 68 054 F et 95 275 F | 95 276 F et 136 109 F |
| 5 pers. | Conj. inactif | 62 836 F | 62 836 F et 87 969 F | 87 970 F et 125 672 F |
| 5 pers. | Conj. actif | 77 902 F | 77 902 F et 109 061 F | 109 062 F et 155 804 F |
| 6 pers. | Conj. inactif | 70 735 F | 70 735 F et 99 028 F | 99 029 F et 141 471 F |
| 6 pers. | Conj. actif | 87 716 F | 87 716 F et 122 802 F | 122 803 F et 175 433 F |
| Par pers. sup. | Conj. inactif | 7 899 F | 7 899 F et 11 057 F | 11 058 F et 15 798 F |
| | Conj. actif | 9 792 F | 9 792 F et 13 707 F | 13 708 F et 19 584 F |
| ⇒ PRIME ETAT= | | 35 % (prime maxi = 24 500 F) | 25 % (prime maxi = 17 500 F) | 0 % |
| ⇒ PRIMEVILLE= | | 25 % du reste à charge (prime maxi = 8 000 F) | 15 % du reste à charge (prime maxi = 6 000 F) | Vous êtes accédant à la propriété 15% du reste à charge (prime maxi = 7 000 F) Vous n'êtes pas accédant à la propriété 10 % du reste à charge (prime maxi = 4 000 F) |

NOTA :

- Est considéré comme actif le conjoint dont le revenu imposable est supérieur à 25.580 F
- Dans les cas de concubinage, on considère le concubin comme un conjoint (actif ou inactif) s'il est propriétaire indivis du logement.
- Les jeunes ménages, mariés depuis moins de 5 ans et totalisant à eux deux moins de 55 ans, sont considérés comme correspondant à 4 personnes.

A noter :

Si vous êtes retraité, vous pouvez éventuellement avoir une aide complémentaire de votre caisse de retraite.

Le Conseil Général subventionne également vos travaux d'amélioration de l'habitat.

les aides aux propriétaires bailleurs et locataires

- vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans que vous louez ou que vous souhaitez remettre en location situé dans le périmètre d'opération (voir ci-dessous),
- vous payez la taxe additionnelle au droit de bail (TADB) (ou vous êtes exonéré du paiement de cette taxe)
- vous devez réaliser des travaux d'amélioration de votre logement,
- ces travaux seront réalisés par une entreprise,

Si vous vous engagez à louer ce logement pendant 10 ans (délai ramené à 5 ans si vous reprenez le logement pour vous-même ou pour l'un de vos enfants, ascendants ou ceux de votre conjoint), **quels que soient vos revenus, vous pouvez prétendre à une aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.**

Dans le cadre de l'OPAH, 3 possibilités de financement vous sont offertes :

Cas N°1

Le propriétaire pratique un loyer dont il fixe librement le montant.

| | |
|-------------------|---|
| Aides de l'ANAH | • 25 % du montant des travaux subventionnables |
| Aides de la Ville | • 5.000 F de prime en cas de remise en location d'un logement vacant ⁽¹⁾ |

Cas N°2

Le propriétaire pratique un loyer dit « conventionné » semblable aux loyers en vigueur dans les logements HLM neufs.

| | |
|-------------------|--|
| Aides de l'ANAH | • 40 % du montant des travaux subventionnables |
| Aides de la Ville | • 5 % du montant des travaux subventionnables • 5.000 F de prime en cas de remise en location d'un logement vacant ⁽¹⁾ |

Cas N°3

Le propriétaire pratique un loyer dit « conventionné » (80% des loyers HLM neufs) et s'engage à loger un ménage aux ressources modestes.

| | |
|-------------------|---|
| Aides de l'ANAH | • 70 % du montant des travaux subventionnables • 20.000 F de prime supplémentaire en cas de remise en location d'un logement vacant (vacance antérieure au 01/04/1999) |
| Aides de la Ville | • 5 % du montant des travaux subventionnables + 15 % du montant des travaux dépassant le plafond de travaux subventionnables • 5.000 F de prime en cas de remise en location d'un logement vacant ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ L'octroi de la prime est subordonné à : une vacance de plus de 12 mois, une mise aux normes des logements, un coût minimum de travaux subventionnables par l'ANAH de 60.000 F, l'adoption par le bailleur du statut fiscal de bailleur privé. (ces conditions sont cumulatives)

les aides pour le raccordement au tout-à-l'égout

Une subvention de 1 000 F par raccordement est accordée par la commune en complément de la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour tous les propriétaires d'un logement compris dans le périmètre d'opération. (voir ci-dessous).

les aides pour le ravalement de façades

L'aide communale est versée pour des travaux réalisés sur des logements de plus de 15 ans. Ils doivent être situés dans le périmètre de l'opération Façade ou dans les courées concernées (voir liste ci-dessous). Le taux de subvention est de 50 % du montant des travaux plafonné à 400 FTTC /m² avec un maximum de 50 m² par façade.

les aides pour le traitement des "dents creuses" (parcelles libres entre deux parties bâties)

Des subventions communales sont accordées pour :

- le ravalement des pignons et murs de clôture sur Dents Creuses, parking ou placette
(Le taux de subvention est de 25 % du montant des travaux. Le plafond de cette aide est égal à 400 FTTC /m² avec un maximum de 50 m² par façade)
- la démolition des constructions ou restes de construction
(Le taux de subvention est de 50 % du montant des travaux. Le plafond de cette aide est égal à 300 FTTC /m² (surface de bâtiment) ou 100 FTTC/m² (surface de mur))
- le pré-verdissement ou le gravillonnage des terrains en friche
(Le taux de subvention est de 50 % du montant des travaux. Le plafond de cette aide est égal à 400 FTTC /m² par terrain pour le gravillonnage sur fond de forme et 50 FTTC/m² par terrain pour le pré-verdissement et clôture).

Liste des rues du périmètre de l'OPAH à Caudry

| | | |
|--|---|---|
| Rue d'ALENCON 2 à 30 ; 5 à 39 Rue Henri BARBUSSE 2 à 32 ; 128 à 158 ; 1 à 47 Rue F. BEAUVILLAIN 4 ; 1 à 17 Rue de BELFORT 9 à 16 ; 32 à 46 ; 7 à 65 Rue Paul BERT 2 à 16 ; 1 à 11 Rue Edmond BRICOUT 10 à 26 ; 1 à 7 Rue de CHANTILLY à 32 ; 3 à 31 Rue CHANZY à 28 ; 7 à 37 Rue J.B CLEMENT à 28 Rue de la COMEDIE Ruelle COUSIN 2 à 18 Place Général de GAULLE 2 à 26 ; 1 à 17 Passage DOUAI Rue ELOI 2 à 28 ; 1 à 17 | Rue FAIDHERBE 2 à 24 ; 3 à 35 Place E. FIEVEI 2 à 6 ; 1 à 17 Rue GAMBETTA 2 à 116 ; 1 à 101 Rue Jules GUESDE Rue Victor HUGO 2 à 34 ; 1 à 39 Rue JACQUART 14 à 26 ; 5 à 11 Bd Jean JAURES 42 à 100 ; 1 à 63 Rue J.B IERAS à 46 ; 9 à 57 Impasse LEBEZ 2 à 12 ; 24 ; 11 à 17bis Rue du Mal LECLERCQ à 92 ; 1 à 75 Impasse LEMOINE Impasse MACAIRE Rue A. MARLIOT 6 à 10 ; 5 à 57 Rue OSBERT 0 à 54 ; 1 à 23 | Rue de la PAIX 4 à 92 ; 11 à 117 Rue PLEZ POSTRY Rue du PONT ROUGE Rue de la REPUBLIQUE 2 à 24 ; 9 à 57 Rue St QUENTIN 4 à 196 ; 1 à 131 Rue Roger SALENGRO 4 à 26 ; 3 à 31 Rue SALEMRIER Rue Marcel SAMBAT 2 ; 18 ; 1 à 23 Impasse des SOUPIRS Passage THIERS 4 à 18 Rue E.VAILLANT Rue VAUCANSON 2 à 34 ; 3 à 31 Rue Emile ZOLA 14 ; 16 ; 21 ; 23 |
|--|---|---|

Liste des rues de l'opération façades (portions de rues comprises dans le périmètre d'OPAH)

| | |
|---|---|
| Place Général de GAULLE Bd Jean JAURES Rue GAMBETTA Rue Mal LECLERCQ Rue de la REPUBLIQUE Rue St QUENTIN | Rue Roger SALENGRO Rue de CAMBRAI 38-40 rue du Mal LECLERCQ 18-20 rue du Mal LECLERCQ Impasse LEBFZ 56 & 60 à 66 & 68 rue GAMBETTA |
|---|---|

Liste des courées concernées

(impasse Macaire)
81 & 72 rue de la Paix
71 rue de ST QUENTIN
81 rue de ST QUENTIN
97 rue de ST QUENTIN
53 Bd JEAN JAURES

En dehors de ces périmètres le système des aides diffère, consultez CitéMétro pour vérifier ce à quoi vous avez droit.

Attention !

Ne commencez jamais les travaux sans obtenir un accord de subvention, vous pourriez perdre des avantages importants !

La commune met à votre disposition un service permanent et gratuit pour vous informer, vous conseiller et vous aider dans toutes vos démarches. Chaque cas est personnel et doit être étudié individuellement.

Où vous renseigner ?

par téléphone toute la semaine au : **N° Vert 0.800.10.23.32 (appel gratuit)**

ou

en vous rendant aux permanences de CitéMétrie

qui se tiennent en mairie : Tous les jeudis de 9h à 12h et tous les vendredis de 14h à 17h.

Travaux - Travaux - Travaux - Travaux -

Rue de la République

Les travaux d'aménagement de la rue de la République dans une section comprise entre les rues Ampère et de Bruxelles sont désormais commencés.

Les travaux comprennent :

- la réduction à 5,60 m de la chaussée soit 2 voies de 2,80 m. Cette réduction devant entraîner une réduction de la vitesse de certains automobilistes tout en permettant un élargissement des trottoirs. Le trottoir de gauche (côté des anciens abattoirs) inexistant par endroits sera élargi de façon à permettre le croisement des voitures d'enfants. Le trottoir de droite sera aménagé en zone de stationnement et en trottoir.
- la modernisation de l'éclairage public
- la mise en place de quelques plantations.

Parallèlement à ces travaux municipaux les différents concessionnaires du sous-sol doivent contrôler l'état de leurs réseaux souterrains.

Le Conseil Général du Nord prévoit pour 2001 l'aménagement de cette voie entre la rue de Bruxelles et la rue du Maréchal Leclerc.

Construction d'un giratoire Place du Général de Gaulle

Devant les problèmes de circulation rencontrés place du Général de Gaulle au débouché de la rue Briand, à la rencontre des rues de St Quentin et du Maréchal Leclerc, la Municipalité a sollicité du Conseil Général du Nord, une étude pour la construction d'un giratoire à l'intersection de ces voies.

Cette étude a abouti et les travaux seront financés avec la participation du Conseil Général.

Le chantier devrait démarrer début avril en raison de nombreux travaux de voirie en cours actuellement. Des travaux d'assainissement en prévision des très prochaines tranches du doublement du Riot Nicuw seront entrepris en parallèle.

Travaux - Travaux - Travaux - Travaux

Aménagement de la rue de Valenciennes

Dans le cadre de l'aménagement des entrées de la Ville, la Municipalité a programmé cette année la section de la rue de Valenciennes (Route Départementale n°45) comprise entre la Place du Cambrésis et la rue de Venise.

Les travaux comprennent :

- la réduction de la largeur de la chaussée à 6m au lieu de 8m avec aménagement d'un trottoir et d'une bande de stationnement sur trottoir côté gauche en direction de la RN 43. La largeur du trottoir de droite restant inchangée.
- la modernisation de l'éclairage public.
- la mise en place de végétaux.

Aménagement des trottoirs de la rue Négrier

Vers le 15 octobre dernier, ont été entrepris les travaux de réfection des trottoirs de la rue Négrier entre la rue de Venise et la RN 43. Le projet prévoit un revêtement en béton bitumineux. Parallèlement à ces travaux de voirie, l'éclairage public sera modernisé et les arbres en mauvais état seront remplacés.

Henri NOËL
Directeur des Travaux

Et 1, et 2, et 3 giratoires

La démonstration n'est plus à faire des avantages que les giratoires procurent en termes de renforcement de la sécurité et d'amélioration de la fluidité de la circulation. A cet effet, 3 opérations sont appelées à voir le jour prochainement.

Il s'agit du :

1/ Giratoire au carrefour de la Route Nationale 43 et du Boulevard du 8 Mai 1945 (à proximité de FIMOTEL)

Les travaux ont été attribués à l'entreprise COLAS et ont débuté le 20 Novembre.

2/ Giratoire à l'intersection de la RN 43 et de la Route Départementale 16 A.

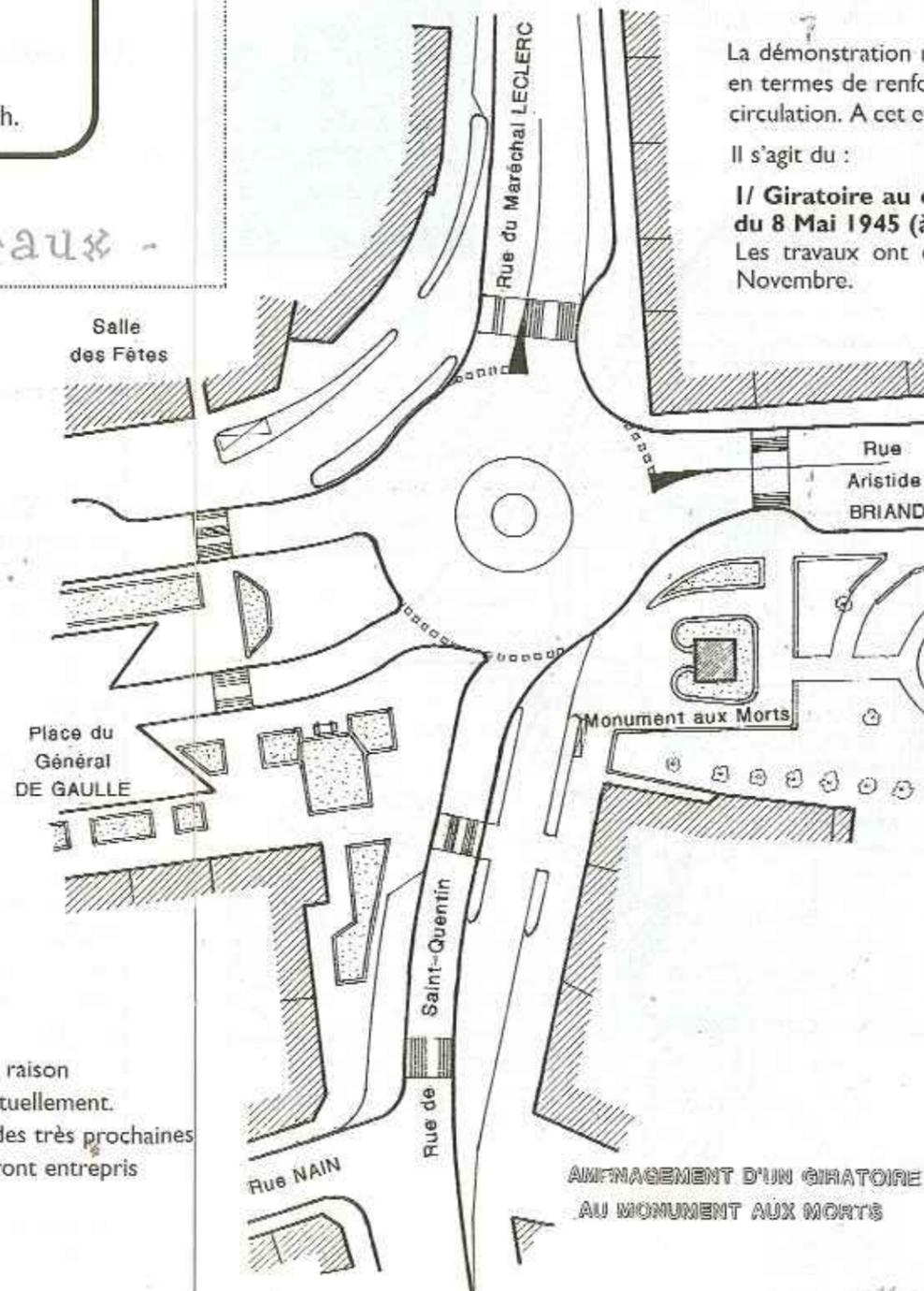
Il concerne l'entrée de CAUDRY à hauteur de la rue de la République. Le choix définitif de l'entreprise est intervenu dans la 2^{ème} quinzaine d'Octobre avec un démarrage prévisionnel début mars 2001. Ceci s'explique par les restrictions de circulation ou de circulation alternée liées à la réalisation du giratoire évoqué ci-dessus.

3/ Giratoire sur la Route Départementale 16 au carrefour de la Place de Gaulle et des rues de Saint-Quentin, Briand, Maréchal Leclerc.

Il faut savoir que la R.D. 16 (rues de St Quentin et du Maréchal Leclerc) supporte un trafic de 10 177 véhicules/jour. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, que ce soit au niveau des files d'attente aux heures de pointe du trafic, des conflits pour les différents mouvements d'usagers, dus notamment au débouché direct des bus dans le carrefour et à la sortie actuelle du parking aménagé sur la place de Gaulle vers la rue A. Briand.

Il est donc prévu de créer un carrefour giratoire d'un rayon de 12 m et d'exécuter préalablement des travaux d'assainissement pour lesquels le S.I.A.N. a prévu une enveloppe financière de 1 200 000 F. Cette opération qui devrait permettre de gérer, de façon plus efficace, les flux de circulation, devrait débuter en janvier 2001.

← Vous trouverez, à gauche, le plan des travaux envisagés.



AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU MONUMENT AUX MORTS

Jean BAJODEK
Secrétaire Général

Lotissement lieudit « Hurée des Prettes »

Lors de sa délibération du 14 septembre 2000, le Conseil Municipal soucieux de se donner les moyens de répondre aux demandes des particuliers en matière de terrains constructibles destinés à l'habitat approuvait le projet de lotissement lieudit « Hurée des prettes ». Il est situé dans le prolongement de la rue de Fontaine entre le dernier immeuble de la rue et le Stade Municipal Louis Sandras. Cet espace permettra la viabilisation de 17 lots d'une surface comprise entre 670 m² et 1000 m².

Sa situation est attrayante puisque les commerces courants, grande surface, équipements éducatifs, sportifs, culturels et de loisirs se trouvent dans un rayon de 600 mètres environ. Le Centre Ville quant à lui est estimé à moins de 1 km.

Une voie de desserte de 6 mètres de largeur permettra l'accès et la sortie du lotissement. Les chaussées intérieures d'une largeur de 5 mètres comprendront des trottoirs de 1,50 mètre. Une placette centrale du lotissement sera aménagée pour une partie en espace vert et en parking. L'assainissement et les réseaux divers seront installés avec la construction d'un poste de transformation EDF nécessaire à l'alimentation électrique des 17 lots.

A ce jour, le dossier de lotissement est en cours d'instruction et le permis de lotir sera délivré avant la fin de l'année 2000. L'appel d'offres des travaux a été lancé. Il est en cours de procédure. La mise en vente des parcelles pourrait commencer avant la fin du 1er semestre 2001 après obtention du certificat administratif prescrivant l'autorisation de vente des lots.

Cependant les consultations du plan parcellaire ainsi que les réservations des terrains peuvent s'effectuer auprès des service de l'Urbanisme Mr Jean-Pierre COLNAY-03.27.75.70.23.

JP. COLNAY



L'évolution des Travaux du Pôle Culturel

Le point sur le chantier...

Quatre mois et demi après le début des opérations, la place des Mantilles connaît une effervescence sans précédent. En effet, il ne reste plus rien de l'Espace Mélayers qui a été rasé en octobre. Aujourd'hui, on creuse les fondations de la salle polyvalente dont on voit ici un petit aperçu : imaginez une salle de 500 m², entièrement décorée de bois et de tissus, traversée en son zénith par deux verrières pour l'éclairage naturel. Le traitement acoustique du lieu ainsi que son équipement scénique (scène modulable, grille d'éclairage, stores occultants électriques, câblage son et lumière...) permettront d'accueillir des concerts de musiques amplifiées (rock, rap, musiques électroniques...) dans d'excellentes conditions pour les artistes et le public. On pénétrera dans cette salle par un hall d'accueil entièrement vitré, donnant sur la Place des Mantilles. Cette salle polyvalente pourra également accueillir des réunions associatives ainsi que des bals.

Le traitement acoustique du lieu ainsi que son équipement scénique (scène modulable, grille d'éclairage, stores occultants électriques, câblage son et lumière...) permettront d'accueillir des concerts de musiques amplifiées (rock, rap, musiques électroniques...) dans d'excellentes conditions pour les artistes et le public. On pénétrera dans cette salle par un hall d'accueil entièrement vitré, donnant sur la Place des Mantilles.

Cette salle polyvalente pourra également accueillir des réunions associatives ainsi que des bals.

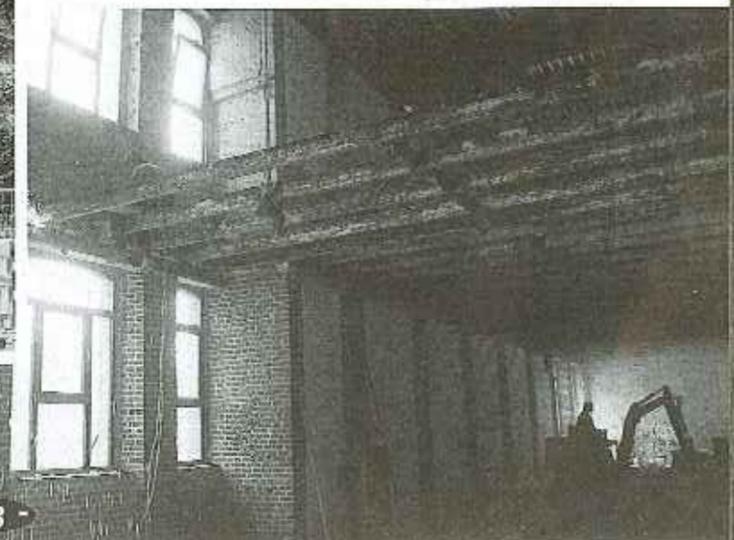
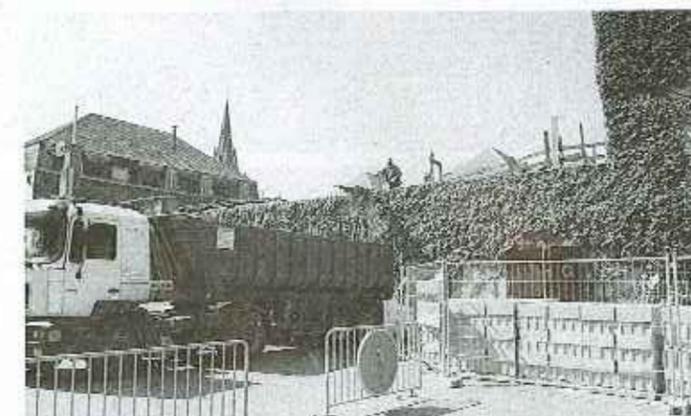
Du côté du Millénium, ce qui a changé se trouve à l'intérieur !

Les gradins sont terminés et on devine nettement l'organisation des locaux : hall d'entrée, cabine de projection, locaux techniques. Depuis peu, les plâtriers, électriciens et chauffagistes sont entrés en scène pour donner vie et confort au nouveau cinéma de Caudry.

Dans la salle, le tissu tendu régnera en maître pour embellir les murs de teinte bordeaux alors que les fauteuils revêtiront une robe aubergine...

Actuellement ce sont une vingtaine d'ouvriers qui travaillent sur le chantier et qui élèveront prochainement les murs de la salle de concerts.

Benoît BETCHEN
Chargé de Mission Culture



Visite à la S.P.A.C.



Le 5 septembre dernier, Monsieur Gabriel AUBERT, Sous-Préfet de l'Arrondissement de CAMBRAI, et Monsieur Guy BRICOUT, Maire de CAUDRY se sont rendus à la Société des Produits Alimentaires de CAUDRY, afin de visiter cette entreprise implantée sur la Zone Industrielle depuis 1982 et dirigée par Mr BLANCHET, à gauche sur la photo.

Cette société, filiale de NESTLE (premier groupe alimentaire mondial) produit 17000 tonnes de pizzas par an destinées au Marché Européen. Elle emploie 230 personnes et utilise environ 35 tonnes de farine, 23 tonnes de fromage, 8 tonnes de tomates, 6 tonnes de jambon, 4 tonnes de champignons et 1,5 tonne d'olives pour sa production journalière. Les marques suivies par l'entreprise sont MAGGI, BUITONI, DAVIGEL. Tous les deux ans en moyenne, elle fait sortir de ses chaînes de production une nouvelle pizza. La dernière «Fraich'up» de MAGGI, a été reconnue «Saveur de l'année» par les consommateurs.

Reconnue au niveau du groupe NESTLE comme une unité performante souple et efficace, elle vient d'être désignée par VEVEY en SUISSE, comme l'unité européenne pour la production d'une nouvelle activité «Pizza». Cette extension se fera sur Caudry. Elle nécessite un investissement dans un premier temps de l'ordre de 15 millions de francs et sera génératrice d'une vingtaine d'emplois.

Le site de CAUDRY est constamment en évolution et l'ensemble du personnel peut être fier de cette réussite.

Réhabilitation d'un atelier de Dentelle

Le mot dentelle inspire la délicatesse, le raffinement, l'élégance. Il évoque la grâce du geste, l'art de la patience et de l'adresse. En soie, en coton, en synthétique, agrémentée de fils d'or, parée de paillettes ou de perles, la dentelle de Caudry reste un produit artisanal à part entière et témoigne d'un authentique savoir faire. L'aventure dentellière caudrésienne a démarré voilà près de 2 siècles grâce à de talentueux artisans qui importèrent en fraude des métiers mécaniques fabriqués en Angleterre. Aujourd'hui ce sont 13 entreprises qui fournissent des dentelles haut de gamme destinées principalement aux maisons de Haute Couture, au prêt à porter et à l'ameublement. Les plus grands d'Yves Saint Laurent à Chanel en passant par Christian Lacroix ou encore Lolita Lempicka n'ont pu résister à utiliser la dentelle de Caudry. Cependant pour répondre aux besoins émergents de l'industrie dentellière, il fallait créer un centre de formation permettant la pérennisation de ce savoir-faire ancestral qui fait la renommée de notre cité dans le monde entier. Partant de ce constat, FORMINTER Nord et l'Union Professionnelle des dentelles et broderies se sont mobilisés afin de trouver une solution à ces attentes. La réhabilitation de l'Atelier de dentelle «Barbusse» insufflé une nouvelle dynamique à la profession et constitue un acte important pour l'avenir de la dentelle. Cette réhabilitation est porteuse d'un immense espoir, celui de former aux métiers de la dentelle des jeunes qui viendront renouveler la population professionnelle. En formant les ouvrières et les ouvriers de demain, ce centre garantit la pérennité des entreprises caudrésiennes et participe à la conservation d'un savoir-faire. Ainsi le 24 octobre dernier, de nombreuses personnalités dont Mr Gabriel AUBERT, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Cambrai, Mr Guy BRICOUT, Maire de CAUDRY, Conseiller Général du Nord, Mr Benoît MARSY, Secrétaire Général de l'Union Professionnelle de la dentelle et de la Broderie, le Directeur Général de la SICÔS, ont inauguré le centre de formation situé dans les anciens ateliers Drancourt, rue Barbusse. Un grand merci aux partenaires, tels La Formation du Patrimoine, le Groupe l'Oréal, le Crédit Agricole et le Comité de Développement et de Promotion textile et de l'habillement, sans qui un tel projet n'aurait pu voir le jour.



Créaline Color

Créaline Color est une nouvelle société située 52, rue de la République ayant pour vocation la teinture échantillonnage, la formulation de teinture ainsi que la réalisation de gammes de coloris. Ancien responsable de laboratoire de la Teinturerie du Cambrésis et ancien responsable de teinture et de laboratoire à la SA Caudrésienne, Jacques MOLLET, gérant de l'entreprise, connaît les différents problèmes que peuvent rencontrer les dentelliers, les brodeurs et toutes les professions se rapportant au textile. Créaline Color se propose de leur venir en aide pour la réalisation de leurs échantillonnages et de leurs gammes de coloris à présenter aux différents salons de textile qui ont lieu en France ou à l'étranger.

Le Comité du Noël des Anciens



L'origine du Noël des Anciens date de 1947, les festivités se déroulaient à la salle Ferrer, le comité avait comme président Mr Eugène LIENART. Les denrées alimentaires étant rares vu le rationnement, ce comité collectait de la farine, du beurre, des œufs pour la fabrication de brioches servies avec des bols de chocolat chaud distribués aux anciens ; les spectacles étaient présentés par la Sainte Maxellende et de nombreux bénévoles. Par la suite ces manifestations furent organisées à la Salle des Fêtes jusqu'en 1969 par une équipe de bénévoles dont Jeannette LEFEBVRE, Robert LANIESSE, Daniel BAUDRY, Robert PREUX, Aimé GABET, l'orchestre DIXIES PART'NERS.

A partir de 1972, le Noël redémarre sous l'impulsion de Mr Henri LEFEBVRE, puis de Mr Paul MOREAU et de son adjoint aux fêtes Mr Julien BONNEAU, ensuite Mr Jacques WARIN et notre maire actuel Mr Guy BRICOUT.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé depuis la création sans oublier Jean DEFRUIT, René BAZAIN.

Pendant plusieurs années, «disco», thé dansant, puis les Fêtes de la Bière sont organisées afin de récolter l'argent nécessaire pour la confection des colis et des friandises destinés aux Maisons de Retraite et

aux Anciens. Les distributions de colis auront lieu le 13 janvier 2001 au Logis Foyer et à Léonce Bajart et le dimanche 14 janvier à 15h à la Salle des Fêtes pour la matinée récréative qui sera animée par le «Cercle Gérard PHILIPPE» avec Martine DEFRUIT, Nicole BAZAIN, Annette BOUCARDEY, André FLAMENT, Fernand RENQUET et l'Orchestre d'Aimé GABET.

Le Comité du Noël des Anciens est composé de bénévoles de tous âges, issus de différentes associations caudrésiennes culturelles, sportives ou de comités de

quartier formant un ensemble homogène pour le bien de l'association. Chacun apporte son aide par des dons, la vente de billets de tombola et la participation au traditionnel repas de Novembre.

Les commerçants ne sont pas de reste car ils aident par des dons, de la publicité ou des lots mais aussi par leur présence aux différentes manifestations.

L'ensemble du Comité.

Club Cœur et Santé Caudry/Escaudœuvres

Le Club Cœur et Santé de Caudry a organisé un débat au Centre Socio-Culturel de Caudry sur le thème «le tabac est dangereux pour la santé». Avoient pris place à la table d'honneur :

Mr Guy BRICOUT, Maire de CAUDRY, Conseiller Général du Nord, Mr TEGICK, Délégué Régional de l'association de cardiologie de la Fédération Française, Mr BOEZ, des Laboratoire Avencis, Mr le Docteur VANDAMME, cardiologue et grand animateur du débat et Mr Daniel COLPART, Président du Club Cœur et Santé de Caudry.

A chaque bouffée de cigarette, la fumée inhalée fait pénétrer dans votre corps une multitude d'éléments toxiques dont principalement :

- La nicotine dangereuse surtout par ses effets sur le système nerveux et responsable de cette impression de manque ressentie par le fumeur qui s'arrête ;
- Les goudrons, principales substances à l'origine des cancers ;
- L'oxyde de carbone qui prive le sang d'une partie de l'oxygène essentiel à notre vie.

Le tabac est une grande menace pour les artères coronaires (risque d'infarctus) les jambes (artérite), les artères cérébrales (risque de paralysie).

L'oxyde de carbone favorise le dépôt de cholestérol sur les artères.

La nicotine augmente la tension artérielle et abaisse le taux de bon cholestérol (HDL) favorise l'aggrégation des plaquettes et la formation de caillots.

Les jeunes sont les cibles et victimes.

Les femmes sont les plus menacées ; l'association pilule + tabac est fortement déconseillée

Le tabac est une véritable drogue.

Le Club d'Astronomie Caudrésien est sur Internet !

Pour correspondre par e-mail avec le club : Secrtairecac@aol.com
Consultez également notre site, pour tout connaître sur l'association et ses projets : <http://www.multimania.com/secrtairecac>



De toute la France, l'Association reçoit de plus en plus de demandes de grand-parrainage qu'elle ne peut satisfaire par manque d'offres, aussi elle recherche des seniors bénévoles désirant partager une partie de leur temps libre et de leur affection avec des enfants privés de grands-parents. L'association à vocation nationale, «Grands-Parrains», se propose de créer une relation affective et, si possible, durable entre des enfants et des personnes (en général retraitées) disposées à se comporter à leur égard comme le feraient les grands-parents qui leur font défaut, par un parrainage totalement bénévole.

En effet, certains retraités, qui sont de plus en plus jeunes donc valides, sont désorientés par la perte de leur activité et se sentent isolés. Grands Parrains leur offre la possibilité de contribuer à l'épanouissement d'enfants qui constitueront la partie du cercle familial qui leur manque. Réciproquement...

Grands-Parrains ne propose pas des actions caritatives de courte durée telles que l'hébergement, le temps des vacances. Son but est essentiellement différent car «ses» enfants ont des parents (quelquefois une mère seule) et mènent une vie normale. Ils ont perdu leurs grands-parents d'une manière ou d'une autre (décès, éloignement, désintéressement ou dissensions familiales).

En résumé, l'association cherche des «grands-parrains de qualité, c'est à dire actifs, généreux dans leur cœur, ouverts, désireux de transmettre à leurs petits filleuls joie de vivre et amour.

L'association recherche la meilleure adéquation possible concernant les goûts, les loisirs et les aspirations de chacun (grands-parrains, parents et enfants). Les vacances sont les périodes idéales pour développer les liens privilégiés, mais les contacts doivent durer toute l'année (lettres, téléphone, visites, petits cadeaux aux fêtes, aux anniversaires...)

Grands-parrains ne fonctionne qu'avec des bénévoles.

Ses seules rentrées financières sont la générosité de ses bénévoles et les cotisations de ses adhérents qui peuvent, s'ils le désirent, soutenir seulement son action sans participer au parrainage. Elle ne demande pas d'autre aide financière car tout cela est une affaire de cœur, rien que de cœur. Grand-parrains est, en premier lieu, à la recherche d'adultes acceptant de devenir grands-parrains et fait appel au cœur et à la générosité de tous, soit comme grands-parrains, soit pour soutenir son initiative.

Grands-parrains

15, rue des Epinettes - 94240 L'HAY les ROSES

Permanence téléphonique lundi et mardi au
01.45.46.60.66

Correspondant local : 03.27.81.09.67



Le Club "Question pour un champion" a fait partager sa passion à des classes de CM2

La semaine Bleue



Goûter à la Salle Maupassant



Concours de scrabble au Foyer Schweitzer



Concours dansant à la Salle des Fêtes

Les Vieux Travailleurs

L'Assemblée Générale des Vieux Travailleurs s'est déroulée le 21 octobre dernier à la Salle des Fêtes. Cette association fondée en 1944, compte actuellement 548 adhérents. Son but est de sauvegarder et de défendre les intérêts de ses membres et de promouvoir les loisirs. Pour être membre de l'association, il faut être retraité(e) et payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration qui est composé comme suit :

Président : Gaston BEAUVILLAIN - **Vice-Présidente :** Renée GABET
Trésorier : Jean-Claude GABET - **Secrétaire :** Marthe BEAUVILLAIN

Cette année l'association a organisé un séjour de 10 jours en Espagne auquel 63 personnes ont participé. Le traditionnel colis a été offert lors de l'Assemblée Générale.

Pascal SEVRAN dans la cité de la Dentelle

Les 12 et 13 septembre derniers, la vedette du petit écran, Pascal SEVRAN, est venue chanter à la Salle Polyvalente de la Base de Loisirs durant deux après-midi. Quelque 800 personnes ont répondu à l'appel et sont venues applaudir l'animateur-chanteur et son orchestre.

Ces deux après-midi ont été offertes aux seniors par les communes de BEAUVOIS, CAUDRY et la communauté de communes de l'Est-Cambrésis.



Association des Retraités de Caudry



La Médiathèque

En 1982, suite à la décision gouvernementale de doter tous les départements d'une Bibliothèque Centrale de Prêts, s'implantait à Lille la première structure destinée à desservir en livres les communes rurales.

A sa suite se crée une antenne de Flandre à Hazebrouck, puis en 1986 une antenne du Hainaut-Avesnois à Le Quesnoy. C'est à cette date que le Conseil Général du Nord reçoit la compétence de développer la lecture par l'intermédiaire du formidable outil que représente la Médiathèque Départementale.

A ce jour, elle dessert 350 bibliothèques-relais, prête 500 000 documents par an et travaille en partenariat avec les services de protection maternelle et infantile, les Centres de Documentation et d'Information des collèges, les bibliothèques municipales et de nombreuses associations.

Depuis Août 1998, le Conseil Général du Nord a installé à Caudry une antenne de la Médiathèque Départementale dans un bâtiment qui lui est loué par la ville, situé rue Karl Marx.

Chaque jour (ou presque !), le Bibliobus ou le médiabus de la Médiathèque apporte dans une bibliothèque du Cambrésis une sélection de documents : livres

Départementale

pour enfants et adultes, compact disques, vidéo-cassettes. La médiathèque prête également des expositions et des malles thématiques, organise des formations à destination des responsables de bibliothèque, et participe activement à des animations telles que «lire en fête» ou «le festival des écrivains européens».

Actuellement, cinquante-huit communes du Cambrésis travaillent en partenariat avec la Médiathèque Départementale. Ces bibliothèques forment un réseau dynamique pour développer et rendre accessible à tous la lecture, la musique, le cinéma et les technologies de l'information.

Cette action s'inscrit dans le cadre général et départemental du Plan de Développement de la lecture et des moyens d'information et de communication, qui transcrit une volonté forte du Conseil Général du Nord : celle de structurer le réseau de Bibliothèques, de former les bibliothécaires, de conquérir de nouveaux publics,

d'encourager l'accès au multi-média et de créer des événements autour de la lecture.

M^{me} RAUX

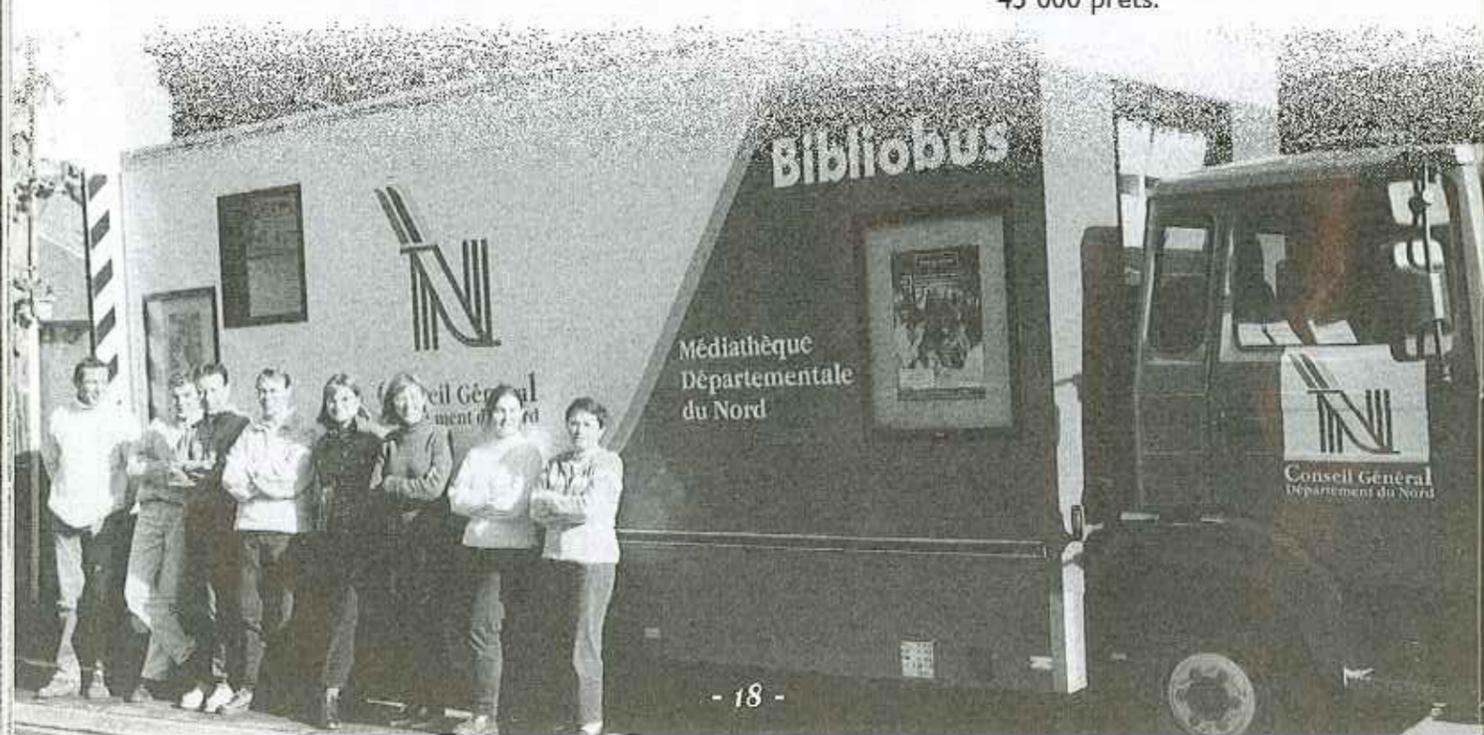
Directrice de l'Antenne du Cambrésis

Médiathèque Départementale

Antenne du Cambrésis
5, rue Karl Marx
59540 CAUDRY
Tél. : 03.27.85.27.52.

Quelques Chiffres

La médiathèque départementale c'est 70 000 documents (livres, cassettes, CD...) pour un effectif de 9 personnes. Elle a effectué cette année 45 000 prêts.



Humble bourgade de 1926 habitants en 1804, rien ne semblait prédisposer Caudry à devenir, un siècle plus tard, une ville industrielle de 13 000 habitants. A l'écart de tout axe de communication important, Caudry est une de ces villes nées de l'industrie, mieux, elle est née d'une industrie celle des tulles, dentelles et broderies mécaniques.

Il y a 200 ans rien ne distinguait Caudry des autres localités rurales de notre région. En effet, comme dans la plupart des villages du Cambrésis, le tissage du lin constituait à Caudry l'indispensable complément de l'activité agricole. (Par ailleurs, lors des fouilles effectuées rue des Saules en 1997, on a retrouvé des éléments de tissage : pesons et fusaioles—on aurait donc tissé dès le 1er siècle à Caudry).

Depuis la fin du Haut Moyen Age, les batistes (toiles de lin très fines) faisaient la réputation des tisseurs de la région que l'on nommait les mulquiniers. (De cette industrie, le Caudrésis conserve des maisons de tisseurs. Implantées perpendiculairement à la rue, elles sont bien évidemment en brique et sont dotées de caves voûtées fermées souvent par des volets en bois. Les mulquiniers travaillaient sur des métiers à bras en bois. Le tissage s'effectuait dans une atmosphère humide afin que la fibre conserve toute sa souplesse. A Caudry, les habitations de mulquiniers ont presque toutes disparues). En 1789, 13029 métiers étaient implantés dans les villages qui se trouvaient dans la mouvance juridique de Cambrai. Cependant après 1790, le décor bascula. Mise en demeure de résister à l'offensive du coton, confrontée à la concurrence des fabriques porteuses de mutations technologiques, la fabrication des toiles de lin se mit à péricliter. (Le dernier métier de tissage à bras en fonctionnement appartenait au père de l'ancien maire, Henri SANDRAS). Ainsi les mulquiniers de Caudry durent trouver une activité de reconversion. Et cette activité fut le tulle (le tulle désigne le motif géométrique qui constitue le fond d'une dentelle).

Transportons-nous en Angleterre pour y revivre la genèse des machines à tulle. Le métier à tulle a pour lointain ancêtre le métier à bas inventé vers 1590 par le pasteur William LEE. Le métier fut respecté dans sa forme première jusqu'en 1760, date à laquelle les Anglais commencèrent à y apporter des modifications. Différents systèmes furent alors mis au point en particulier dans la région de Nottingham mais il fallut attendre 1808-1809 pour que le métier bobin mis au point par HEATHCOAT et LACEY, produise du tulle grâce à un ingénieux système de bobines et de chariots. Le grand mérite de cette invention est d'avoir mis au point la bobine sorte de navette introduite dans un chariot qui se déplace sur une sorte d'immense peigne : le comb. Pour protéger son industrie moins performante, la France ferme ses frontières au tulle britannique. Ruinés, des Anglais traversent la Manche. Ils exportent en fraude des métiers à bois qui voyagent clandestinement dans le ventre des bateaux. Ces métiers à tulle sont remontés dans les vieilles régions de tradition textile : Valenciennes, en 1815, Calais, en 1816, Saint-Quentin en 1823. Ainsi commence l'histoire du tulle dans le Nord de la France. Et c'est également en 1823 que le premier métier bobin (circulaire) s'implante dans le Cambrésis et plus particulièrement à Beauvois. Il fut installé par CARPRIAU dont on ne sait que peu de choses si ce n'est qu'il amena d'Anvers un métier sorti en fraude d'Angleterre. Deux ans plus tard en 1825, Placide GABET installa deux petits métiers dans le château de Caudry. Il semble alors que toute la cité caudrésienne se lance dans l'aventure.

Les métiers sont copiés et donc fabriqués sur place et le savoir-faire volé aux mécaniciens anglais. L'essentiel de la production est consacré au tulle de coton utilisé dans la fabrication des moustiquaires. En 1827, Caudry compte 25 fabriques et 220 métiers consacrés à cette production.

Mais comment expliquer cette expansion rapide de mécanique à tulle dans le Caudrésis ? L'implantation du tulle à Caudry et dans la région est due essentiellement à un hasard défini comme une interférence fortuite de trois séries de déterminismes à savoir :

- un malaise économique dû à la décadence du lin
- une main-d'œuvre déjà formée aux exigences d'un travail minutieux
- l'arrivée d'un outil de production jouissant alors des faveurs de la mode.

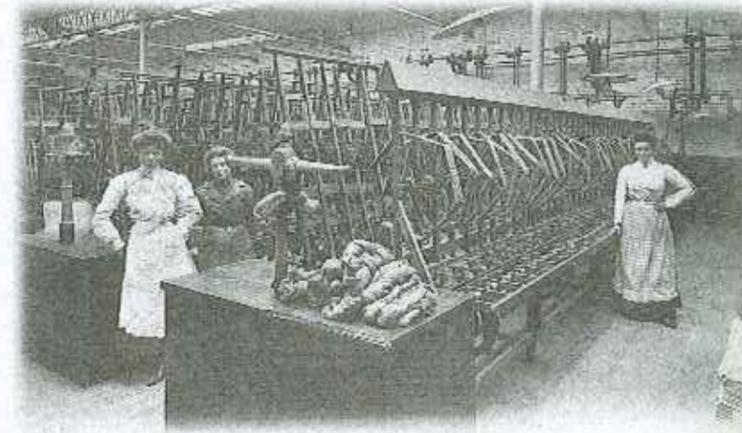
Ainsi pour sortir du marasme, mulquiniers et tisseurs se mirent à fabriquer du tulle avec l'immense espoir de retrouver enfin la prospérité d'antan.

En 1838, une nouvelle révolution technologique bouleverse le monde textile. A Cambrai, JOURDAN et FERGUSON réussissent à adapter le système Jacquard aux métiers de tulle donnant ainsi naissance à la dentelle dite mécanique. La dentelle sera désormais produite par des métiers dits Leavers.

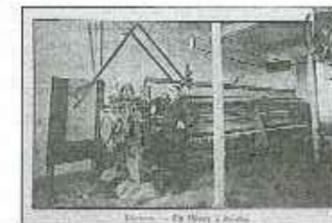
Le premier métier à dentelle fut mis en œuvre à Caudry au début des années 1840 par les frères TOFFLIN qui avaient travaillé comme tullistes à Calais.

A partir de 1850, ces métiers sont mues par la vapeur. (A Caudry, la première machine à vapeur fut montée chez André CARPENTIER). En 1865, le premier métier à guipure est installé à Caudry (Guipure : étoffe dépourvue de fond et faites de mailles larges dont l'utilisation principale est la confection de rideaux et de stores d'ameublement). Cependant, l'industrie du tulle et de la dentelle caudrésienne va connaître des débuts difficiles et cela jusqu'en 1880. Une lettre du Maire de Caudry, Adolphe PRIOUX, datée de 1843 et conservée aux Archives Départementales du Nord témoigne de cette situation de crise « Nos pauvres fabricants ruinés, au nom de leurs pauvres ouvriers sans pain, vous adressent leur plainte et leur déclamation, persuadés que vous ne refuserez pas de faire monter leurs cris de détresse et d'appuyer cette pétition qui est vraiment le dernier souffle de vie d'une industrie prête à s'éteindre ». Par ailleurs, le traité de libre-échange conclu par Napoléon III avec l'Angleterre et signé le 23 janvier 1860 va se révéler catastrophique pour notre jeune industrie. En effet, Caudry ne possédait qu'un matériel vieilli acheté le plus souvent d'occasion, qui ne pouvait lutter contre la concurrence des centres bien équipés comme Nottingham ou encore Calais. En 1867, on ne dénombre plus que 147 métiers en activité à Caudry alors qu'il y en avait 350 en 1860. La Municipalité est contrainte de distribuer des secours et d'organiser des soupes populaires.

Un peu d'histoire...



4. L'Industrie des Tulles et Dentelles. - Défilage des Mafibres premières. - LL.





Floralties de Douai
La Ville de Caudry a récemment obtenu le 2^{ème} prix, dans la catégorie Commune de 10 000 à 20 000 habitants, lors des Floralties de DOUAI. L'exposition était basée sur les 100 ans du cinéma. C'est sous le thème de Roméo et Juliette que le Service Espaces Verts de la Ville a pu exprimer tout son savoir et savoir-faire. Lors du concours des villes fleuries, la commune s'est vu attribuer le 7^{ème} prix dans la catégorie ville et village de 10 001 à 15 000 habitants.

Lancôme et la dentelle

La dentelle est l'une des matières phares de la collection automne-hiver 2000 de Lancôme. Déclinée en accessoire pour le visage, la dentelle revue par Fred Farrugia, maquilleur Lancôme, devient l'élément indispensable d'un maquillage haute couture. Posée sur les arcades sourcilières, elle sublime le regard, avant-garde de la mode. Subtil mélange de l'accessoire et du maquillage, le Kit Dentelles vient habiller le visage et dévoiler les émotions.



Le saviez-vous ?

Le Service Espaces Verts a planté cette année quelque 90 000 plantes annuelles, 15 000 plantes bisannuelles, 22 000 oignons de tulipes, jacinthes, jonquilles... et 5 000 primevères et Acaulis



COMMERCE ET ARTISANAT

Les Nouveaux Commerces



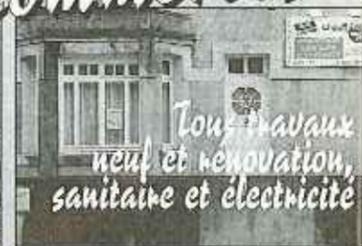
Le coffre à jouets
rue Gambetta



La cave des châteaux
rue Gambetta



Magnum Télécom System
rue du G^l Leclerc



Chauff' Eco
rue de la République

Vie sportive

Après deux semaines passées en Australie, Anne-Sophie DOYEN est venue rendre visite, le 11 novembre dernier, aux membres du club de GRS (où elle est toujours licenciée). Au cours de cette rencontre, elle a pu faire partager à l'assistance ses nombreux souvenirs de son aventure olympique tous riches en émotion.

Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont soutenue. Encouragement à tous les sportifs de Caudry... Tout est possible...

Ann-Sophie



Vie sportive

Le Racing Car Caudrésien

Cinq pilotes sélectionnés en Coupe de France à Clermont-Ferrand



Le week-end des 30/09 et 1/10, la Coupe de France de voiture radio-commandée avait lieu à Clermont-Ferrand. Partis le vendredi matin vers 4 heures, les pilotes ont avalé les 700 km

en un peu plus de 9 heures. Vers 15h les essais libres de qualification ont commencé, le réglage des voitures des pilotes caudrésiens étant leur préoccupation première. Alain HERIVAUX, Président du RCC, Thierry MARION, Willy CARPENTIER, Gérard CANONNE, Fabrice VIREMOUNEIX et Olivier CANONNE arboraient sur leur véhicule des autocollants de la ville et portaient fièrement le tee-shirt aux couleurs de la commune. Lors des essais libres par manche de qualification, les Caudrésiens ont montré qu'ils étaient bien placés au vu du chronométrage par rapport aux 128 pilotes présents et sélectionnés pour cette Coupe de France.

Samedi après-midi : début des qualifications en trois manches Les pilotes sont placés de façon honorable et sont sélectionnés pour les remontées qui auront lieu le dimanche matin. La soirée s'organise autour de la mise au point des voitures afin d'augmenter les chances de parvenir au plus haut niveau.

Dimanche matin : les résultats officiels tombent Thierry MARION, Willy CARPENTIER et VIREMOUNEIX sont qualifiés en 1/8 de finale. Olivier CANONNE est en 1/4 de finale et Gérard CANONNE en 1/2 finale.

Tous les pilotes s'arrêteront lors des remontées hormis Fabrice VIREMOUNEIX qui remontera des 1/8 au 1/4 de finale après bien des déboires (Barre anti-roulis décrochée et radio déchargée). Les résultats des pilotes caudrésiens lors de cette Coupe de France sont honorables puisque tous ne pratiquent la voiture radio-commandée que depuis à peu près trois ans et évoluent déjà au niveau national. (Rappelons que Fabrice VIREMOUNEIX vice-champion de la ligue 4 Nord, a participé pour la première fois au Championnat de France et a terminé à la 15^{ème} place sur 90 pilotes. Espérons qu'une piste aux normes, qui serait une première dans le Nord, remplacera un jour le parking de la SICOS qui est actuellement le seul lieu d'entraînement des pilotes du Racing Car Caudrésien. Les bienfaits d'une infrastructure adaptée seraient certainement bénéfiques quant à l'évolution des pilotes caudrésiens. Malgré sa petite structure et son manque d'installations, le Racing Car Caudrésien est un des seuls clubs représentant Caudry au niveau national. N'oublions pas que cette association a vu ses adhésions passer de 5 il y a 5 ans, à 40 à ce jour dont 20 pratiquent la compétition.



Championnat du Monde de Hand-Ball à Dunkerque du 23 au 28/01/2001

Les clubs de hand-ball de la ligue Nord/Pas-de-Calais ont participé à leur manière à l'événement de la fin d'année 2000. Le ballon mondial (1,8 m de diamètre) a voyagé de club en club (de Fourmies à Dunkerque), pour faire halte dans la cité de la dentelle le 31 octobre 2000. Le Caudry Hand-Ball Club a présenté à cette occasion le ballon du mondial à la Municipalité. Les jeunes du club ont effectué une démonstration de Hand-Ball à la Salle Pierre de Coubertin. Un déplacement est prévu le 24/01/01 pour assister aux rencontres (Russie-Ukraine, Norvège-Slovénie, Tunisie-Arabie Saoudite).

Xavier GARAT, Médaillé d'or de la Ville



Issu d'une famille de tireurs (ses parents et son frère pratiquent le tir) il débute sa carrière en 1991, à l'âge de 10 ans. En 1992, il se qualifie pour les championnats de France à Fougères (35) en catégorie benjamins. De 1992 à 1995, il participe à différents stages régionaux, puis entre au «Club Jeunes» de la ligue Nord/Pas-de-Calais à Bully-les-Mines (stand régional de tir). En 1997, aux Championnats de France à Bordeaux, il décroche 2 titres de vice-champion de France en junior. En 1998, il devient double champion de France par équipes à Moulins. En 1999, il participe en Autriche (St VEIT) aux championnats du Monde de tir à l'arbalète : il devient vice-champion du monde à 30 m à genoux. En 2000, il est inscrit sur les listes nationales des sportifs de haut niveau. Au niveau compétition, il devient vice-champion d'Europe à la carabine à 10 m par équipes. Aux Championnats de France, il obtient trois titres de champion de France et est détenteur de 3 records de France. A cette occasion Xavier GARAT s'est qualifié pour les championnats d'Europe en octobre à WIL en Suisse. Lors de cette compétition, il s'est emparé du titre de champion

d'Europe en position genoux établissant un nouveau record du monde (299 points sur les 300 possibles). En ce qui concerne la position debout, il décroche le titre de vice-champion d'Europe. Au vu du classement, il a reçu le titre de champion d'Europe en combiné

(somme des deux classements précédents).

Depuis le début de sa carrière, Xavier GARAT a obtenu 17 titres de champion ou de vice-champion, que ce soit pour des épreuves de niveau national ou de niveau international. Par ailleurs, il est détenteur de 4 records (3 nationaux et un mondial). Le tir à l'arbalète n'étant pas une discipline olympique, Xavier GARAT pourrait s'orienter vers le tir à 10 mètres à la carabine en vue des jeux olympiques d'Athènes en 2004. Actuellement en deuxième année de DEUG STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), il envisage d'orienter sa carrière professionnelle vers le professorat de sport. Il est étudiant à l'INSEP à Paris ce qui lui permet de poursuivre ses études tout en continuant ses entraînements. Sa présence dans cet institut lui permet de rencontrer régulièrement Jean-Pierre AMAT qui avait été médaillé d'or à Atlanta en 1996 et qui était qualifié cette année à Sydney.

Félicitons ce jeune athlète de 19 ans qui collectionne les titres et souhaitons lui bonne chance pour l'avenir.

Le collège Jean Monnet de retour d'Allemagne



Une trentaine d'élèves du Collège Jean Monnet se sont rendus en Allemagne chez leurs correspondants du 22 au 28 Septembre derniers, sous la conduite de M^{me} PLACE, et de MM. KERREIN et JAUMONT.

Ils ont été accueillis à la descente du bus par les jeunes Allemands et leurs professeurs de Français de Krefeld. Ils ont tout de suite été pris en charge par les familles.

Au programme de ces quelques jours : rencontres sportives, découverte d'un établissement scolaire allemand, visite du Parc archéologique romain de Xanten, achats de souvenirs...

Beaucoup d'élèves seraient volontiers restés quelques jours de plus à Krefeld. Ce qui fut confirmé par les larmes, qui coulaient tant du côté français que du côté allemand, au moment de la séparation.

Une fois de plus, l'intérêt d'une telle rencontre n'est plus à prouver, aussi bien sur le plan linguistique que sur celui de l'amitié franco-allemande. Mais tous seront heureux de se retrouver en France du 30 mars au 5 avril 2001.

Vous pouvez retrouver quelques photos relatant le voyage sur les sites suivants :

Pour Krefeld : <http://www.gegkh.krefeld.schulen.net>

Pour Caudry : <http://ecole.wanadoo.fr/cjm.caudry>



Cross au Collège Jacques Prevert

Les résultats :

| | |
|----------------------|--|
| Benjamins 89-90 : | Laurine LEROUGE Virginie FERAUX Justine FRANCOIS |
| Benjamins 88 : | Elodie PLET Dorothee BRACQ Noémie JOLY |
| Benjamins 89-90 : | Romain DELMAIRE Rudy HEGO Remi DENHEZ |
| Benjamins 88 : | Jonathan BARRAS Alexandre DECLERCK Pascal SYLLEBRANQUE |
| Minimes filles 87 : | Elodie NIMAL Laurence LANGLET Ingrid MATON |
| Minimes garçons 87 : | Jessy DELATTRE Anthony LACOMBLE Anthony SYLLEBRANQUE |
| Minimes filles 86 : | Charlotte PERU Julie LEBON Elisabeth MASSIN |
| Minimes garçons 86 : | Yoann COURCELLE Yannick RUFFIN Jonathan WIART |
| Cadettes 85 : | Melissa BELLEMBERT Anne-Cécile BRUNEL Elodie FAILLE |
| Cadets 85 : | Christophe DUBOIS Azzedine ABES Sébastien DELFOLIE |

Equipe de direction, de santé scolaire, professeurs, surveillants, aides éducateurs, contrats emploi solidarité, secrétaires, personnels ATOS, parents d'élèves, temps clément ont contribué au bon déroulement du Cross d'établissement du Collège Jacques PREVERT.

Les élèves ainsi que Monsieur Senecail, principal du collège, Madame Gabsysck, principale adjointe et Madame Bourdez, professeur de Français se sont dépensés sur un parcours bien aménagé grâce aux Services Municipaux de la Ville, à la bienveillance de Monsieur Quenesson, cultivateur, qui a laissé une parcelle de terrain à la disposition du collège et à l'aide efficace des sapeurs-pompiers.

Subventions

Les Centres de Loisirs d'été ont reçu 18 360,65 F de subvention du Conseil Général en plus des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un contrat éducatif local

La Ville de Caudry a signé un contrat éducatif local avec l'Etat. Les actions mises en œuvre concernent le développement des activités informatiques et internet (avec Espace Jeunes), l'accompagnement scolaire (avec l'association Avenir Jeunes), les sports et le Conseil Municipal des Jeunes. Le montant global de la subvention de Jeunesse et Sport est de 47 805 F.

Convention Ville/Avenir Jeunes

La Ville et l'Association Avenir Jeunes ont signé une convention d'objectif pour le fonctionnement des structures de quartiers. Des activités sont proposées du mardi au samedi pour les 13-20 ans à Blanqui (Tél. : 03.27.85.57.91) Marliot (Tél. : 03.27.75.70.28) et Maupasant (Tél. : 03.27.75.26.78) telles que rencontres sportives, sorties paint-ball, cinéma, concert, parcs...

Le financement est assuré par la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général. Tous les jeunes, garçons et filles sont les bienvenus.

HALLOWEEN



Le Service Enfance et Jeunesse en collaboration avec l'Office de

Tourisme* a organisé plusieurs animations pour cette fête venue d'Amérique.

Visite de la Maison Hantée (600 personnes l'ont visitée), spectacle de marionnettes, ateliers de fabrication de photophores, citrouilles sculptées, grimages, concours du plus beau costume... ont remporté un vif succès.

Petits et grands amateurs de sensations fortes ont ainsi pu s'en donner à cœur joie.



Le Service Enfance et Jeunesse en collaboration avec l'Office de

Tourisme* a organisé plusieurs animations pour cette fête venue d'Amérique.

Visite de la Maison Hantée (600 personnes l'ont visitée), spectacle de marionnettes, ateliers de fabrication de photophores, citrouilles sculptées, grimages, concours du plus beau costume... ont remporté un vif succès.

Petits et grands amateurs de sensations fortes ont ainsi pu s'en donner à cœur joie.

Le Service Enfance et Jeunesse en collaboration avec l'Office de

Tourisme* a organisé plusieurs animations pour cette fête venue d'Amérique.

Travaux du Conseil Municipal des Jeunes

Les CMJ ont réussi leur soirée rencontres intergénérationnelles autour d'un barbecue organisé par leurs soins et qui a regroupé 60 personnes.

Des équipes travaillent actuellement sur les transports pour les jeunes à Caudry, l'utilisation autonome d'une salle, l'organisation d'une soirée dansante pour Janvier 2001.



Un guide d'information sur la drogue

Suite à plusieurs séances de travail initiées par la Municipalité dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance puis suivies par le Service Enfance et Jeunesse, un guide d'information sur la drogue et ses dangers a été édité par la ville.

Quatre étudiants assistants sociaux ont piloté cette action avec la collaboration de l'Association Avenir Jeunes, de la protection judiciaire et de la jeunesse et du Conseil Municipal Jeunes.



Le skate Park

Le Skate Park de Caudry a été installé en Juin 1998 suite à plusieurs requêtes des jeunes Caudrésiens (jeunes skaters et rollers et jeunes du C.M.J.)

Approuvé et installé par la Mairie, le skate-park est en plein développement (élargissement de la rampe cette année...). Une manifestation a déjà été organisée en juillet 1999 et une autre est en cours de préparation pour l'été 2001.

Une association, dénommée « Urban Poison » a été créée dans ce but, mais aussi pour l'organisation de sorties sur des skate-park extérieurs et étrangers (Zumiez, Belgique).

Pour les contacter :

« Urban Poison » 8, rue Marliot-59540 CAUDRY.

Les subventions

- La commission permanente du Conseil Général réunie sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, a décidé d'attribuer diverses subventions à notre commune :
 - 38 000 F destinés à la réalisation d'une étude complémentaire dans le cadre du fond pour l'amélioration du Cadre de Vie.
 - 66 000 F pour des travaux de bordures-caniveaux sur la route départementale 16 A
- La commission permanente du Conseil Régional réunie sous la présidence de Monsieur Michel DELEBARRE a décidé d'affecter une somme de 15 744 F à la Ville de CAUDRY, pour la mise en place d'actions de formation dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services, Emplois Jeunes ».

Don du sang

410 volontaires ont pu être accueillis les 21 et 22 octobre derniers lors de la collecte de sang, contribuant ainsi à satisfaire une partie des demandes de produits sanguins.

En raison des fêtes de fin d'année les ramassages des ordures initialement prévus les 25/12/00 et 1/01/01 auront lieu les 23 et 30/12/00.

La ville de Caudry continue de se développer et souhaite offrir à ses citoyens un immobilier de qualité. Nous vous informons qu'un Ensemble Immobilier comprenant 34 appartements et 8 maisons de ville, va être construit dans un cadre agréable, face à la Base de Loisirs et proche du Centre Ville :

« La Résidence Park Avenue »



Le bureau est ouvert les :
Lundis et Mercredis de 17h à 18h30
Samedis de 15h à 18h30

ou sur Rendez-vous
Tél. : 03.27.83.89.45 ou 03.27.75.95.51

Une personne est à votre disposition pour tout renseignement. Avenue de la République

La ligue apporte un soutien

aux malades et à leur famille

- Attribution de secours financiers aux plus démunis

- Subventions aux associations d'anciens malades

- Réunions de groupes de paroles (deux groupes de paroles se réunissent toutes les 3 semaines. Ces groupes sont animés par une psychologue)

- Cancer-Ecoute : 03.20.00.89.89

Lundi de 14h à 17h

Mardi de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Ligue Nationale contre le Cancer
Comité du Nord
37, place du Maréchal Leclerc
59013 Lille Cédex

Permanence D'une Assistante Sociale

Depuis le 1^{er} Septembre, Madame VALIN assure une permanence CHAQUE VENDREDI DE 9H30 À 11H au Centre de Prévention Santé 80 rue du M^{re} de Lattre de Tassigny

Cette permanence a pour but d'aider tout public confronté à divers problèmes de santé. Elle sera essentiellement axée sur : l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, l'aide aux démarches, l'accès aux soins, l'orientation éventuelle vers les structures adaptées...

ERRATUM

Dans le guide pratique de notre ville, deux erreurs se sont glissées p 37 dans la rubrique "Les professionnels de la santé".

- En effet, Mr Beauchamp exerce seul son activité de kinésithérapeute au 179 bis rue de St Quentin. Tél. : 03.27.85.05.19
- Mr Terrasse quant à lui est ostéopathe. Vous pourrez le joindre au 03.27.84.50.50

naissances

| | | |
|-----------------|-------------|-------------|
| 12 juillet 2000 | Noémie | FORRIERE |
| 15 juillet 2000 | Charlotte | DANJOU |
| 18 juillet 2000 | Jennifer | CLAISSE |
| 18 juillet 2000 | Mélissa | MARECHAL |
| 25 juillet 2000 | Salma | EL BAKRI |
| 26 juillet 2000 | Andy | HORBANT |
| 26 juillet 2000 | Dylan | TOURNEUR |
| 29 juillet 2000 | Marion | GABET |
| 29 juillet 2000 | Victoria | COLLOMBIER |
| 30 juillet 2000 | Alexis | BRIATTE |
| 30 juillet 2000 | Estéban | ROLAIN |
| 31 juillet 2000 | Louis | WATIOTIENNE |
| 4 août 2000 | Anthony | ZATOUT |
| 4 août 2000 | Emma | BIENAIME |
| 7 août 2000 | Christopher | FARCY |
| 9 août 2000 | Alexis | HUTIN |
| 14 août 2000 | Margaux | DORIGNEUX |
| 14 août 2000 | Océane | DELACOURT |
| 16 août 2000 | Chloé | COTTRET |
| 16 août 2000 | Dimitri | DELACOURT |
| 18 août 2000 | Audran | DELFLANDRE |
| 18 août 2000 | Marion | BESIN |
| 20 août 2000 | Gwendoline | COUILLEZ |
| 22 août 2000 | Jonathan | KETELAERE |

| | | |
|-------------------|-----------|---------------------|
| 29 août 2000 | Victorien | PATOUT |
| 30 août 2000 | Adrien | LERNON |
| 30 août 2000 | Hugo | JONNEAUX |
| 5 septembre 2000 | Pauline | DARCY |
| 8 septembre 2000 | Anais | POTDEVIN |
| 11 septembre 2000 | Jérémy | GODON |
| 12 septembre 2000 | Florian | OBLED |
| 14 septembre 2000 | Heather | CRAPET |
| 15 septembre 2000 | Florian | GABET |
| 17 septembre 2000 | Guillaume | BRICOUT |
| 19 septembre 2000 | Joséphine | RAMIREZ |
| 25 septembre 2000 | Margaux | VILAIN |
| 4 octobre 2000 | Léa | SANTERRE |
| 6 octobre 2000 | Doriane | BRACQ |
| 6 octobre 2000 | Laurie | BESIN |
| 7 octobre 2000 | Charlotte | PANSARD |
| 7 octobre 2000 | Steven | LASTEAU |
| 9 octobre 2000 | Anais | RAGOT |
| 12 octobre 2000 | Erine | DEPREUX |
| 19 octobre 2000 | Romain | LECAVALIER-DESTANGS |
| 26 octobre 2000 | Osmane | HAYEF |
| 29 octobre 2000 | Coralie | HISBERGUE |
| 31 octobre 2000 | Lorenzo | OLIVEIRA |

MARIAGES

| | | | | |
|-------------------|---------------|----------------|-------------|-------------|
| 22 juillet 2000 | Frédéric | CHRETIEN | Coralie | DELACOURT |
| 22 juillet 2000 | Jean | DENYZE | Sandrine | DANAPPE |
| 22 juillet 2000 | Serge | GRATTEPANCHE | Nathalie | DEGRAEF |
| 22 juillet 2000 | Jérémie | LEJAY | Nathalie | BOUVELLE |
| 29 juillet 2000 | Pietro | ALESSI | Claudie | VILETTE |
| 29 juillet 2000 | Francis | BRILLON | Valérie | SCOTTEZ |
| 29 juillet 2000 | Christophe | VAILLANT | Anne-Sophie | WATREMEZ |
| 5 août 2000 | André | BAUDOUX | Jeannine | MACHU |
| 5 août 2000 | Vincent | DELECLUSE | Ludvine | GERVAIS |
| 12 août 2000 | Pierre | BURLION | Mariette | DUREZ |
| 12 août 2000 | Pascal | LEROY | Edith | DEFONTAINE |
| 12 août 2000 | Ludovic | PONCELET | Sylvie | DEFONTAINE |
| 19 août 2000 | Franck | BRICOUT | Patricia | ILLOIRE |
| 19 août 2000 | Daniel | IANNUZZI | Sylvie | HENNION |
| 19 août 2000 | Alain | SORLIN | Elisa | HEGOT |
| 19 août 2000 | Philippe | VFRNET | Sandrine | DUPAS |
| 26 août 2000 | Jérôme | PLICHON | Mario-Agnès | DELATTRE |
| 2 septembre 2000 | Alan | HUROT | Dolphine | BRACQ |
| 2 septembre 2000 | Eric | QUEVREUX | Christelle | LENOIR |
| 2 septembre 2000 | Daniel | SAENEN | Nathalie | VANUXEM |
| 2 septembre 2000 | Eric | SOUPE | Nathalie | BRACQ |
| 9 septembre 2000 | Robert | DELALAING | Monique | DRON |
| 16 septembre 2000 | Gérard | LEFEBVRE | Raymonde | MARECAILLE |
| 16 septembre 2000 | Franck | PODEVIN | Cécile | FRANCOIS |
| 23 septembre 2000 | Ronald | LOUVET | Nathalie | ETHUIN |
| 23 septembre 2000 | Arnaud | VAN DEN WAUWER | Isabelle | FOQUET |
| 7 octobre 2000 | Jean-Philippe | MOREAUX | Valérie | BRACQ |
| 14 octobre 2000 | David | SEREZ | Agnès | BRANDSTAEDT |
| 16 octobre 2000 | Charles | LEDUC | Colette | MOHY |
| 21 octobre 2000 | Raymond | HAESAERT | Marius | BOVOLENTA |
| 27 octobre 2000 | Philippe | MERLOT | Carole | TELLIEZ |
| 28 octobre 2000 | Gérard | MELY | Christiane | HAVRET |
| 4 novembre 2000 | Hassan | ZARI | Sandrine | HUBERT |

décès

| | | |
|-------------------|--------------|-------------------------|
| 23 juillet 2000 | Marcel | PAYEN |
| 24 juillet 2000 | Jean | VASSEUR |
| 25 juillet 2000 | Adolphe | LOISEAUX Vve FAVOT |
| 25 juillet 2000 | Germaine | QUIVREUX Vve DELALAIN |
| 26 juillet 2000 | Bernard | LEDUCQ |
| 28 juillet 2000 | Paul | DEPREUX |
| 28 juillet 2000 | Thérèse | LODSPEICH Vve ELMAJER |
| 30 juillet 2000 | Alfred | LONGATTE |
| 9 août 2000 | André | BAUDOUX |
| 9 août 2000 | Renée | MERLIN |
| 10 août 2000 | Jean | PEPIN |
| 10 août 2000 | Mario-Louise | CAMBOULIVE Vve LEFEBVRE |
| 12 août 2000 | Augusta | MOTY Vve RICHARD |
| 12 août 2000 | Charles | DEROUBAUX |
| 12 août 2000 | Paul | TAQUET |
| 17 août 2000 | Raymond | LASSELIN |
| 28 août 2000 | Serge | DOUCHEZ |
| 4 septembre 2000 | Lucienne | LEMAIRE |
| 8 septembre 2000 | Raymond | BRACQ |
| 10 septembre 2000 | Agnès | RICHEZ ép. HERLAUT |
| 10 septembre 2000 | Daniel | PARSIS |
| 11 septembre 2000 | Nelly | BERTON Vve DANJOU |
| 11 septembre 2000 | Serge | LAIGLE |
| 28 septembre 2000 | Bernard | DEGUFFROY |
| 30 septembre 2000 | Pierre | LELEU |
| 2 octobre 2000 | Claudette | POULAIN |
| 7 octobre 2000 | Jacqueline | CLAISSE ép. JACQUEMIN |
| 9 octobre 2000 | Adolphe | DERVAUX Vve BRACQ |
| 9 octobre 2000 | Clovis | COURBET |
| 13 octobre 2000 | René | BAZIN |

6/01/2001
Salle des Fêtes
de Caudry

THE MILLENIUM PARTY

Techno, Jungle, Ragga, Reggae...

de 21 h à 4 h

20 F

DJ MIGUEL from CAUDRY,
SELECTOR CLA, DJ CRYO, MISTER ACTIV
from PARIS

Amis
Amis
CAUDRY

Un grand merci
aux associations,
aux écoles,
aux organismes
publics et
aux particuliers
qui se sont investis
cette année encore
pour les journées
du Téléthon.
La somme
de 50 926 F
a pu être
recueillie grâce
à la générosité
de chacun.

